

Economie régionale
L'Aménagement du territoire en
France : de 1945 à nos jours

L3 AES

Plan du cours

INTRODUCTION

- **Définition(s)**
- **Le territoire, c'est quoi ?**
- **Que signifie aménager ?**
- **Notions principales autour de la question**
- **Enjeux récents de la question**

1. Les 5 principes qui régissent l'ADT

2. Les grandes phases de l'ADT en France

- A. De l'après guerre au début des années 1970**
- B. Des années 1970 à la fin des années 1980**
- C. La décennie 1990**

3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

- **Les tensions urbaines**
- **Les espaces transfrontaliers**
- **L'arc atlantique**
- **Aménager les espaces productifs**

4. Le cadre législatif français

- **Lois Pasqua - Voynet**
- **Montagne**
- **Littoral**
- **Grenelle de l'Environnement**

5. Quelques pistes de sujets...

Bibliographie

- Christel Alvergne, *Le défi des territoires*, Paris Karthala 2008.
- Christel Alvergne et Pierre Musso, *L'aménagement du territoire en images*, La Documentation photographique, mars 2009.
- Roger BRUNET, Les mots de la Géographie, dictionnaire critique, Reclus – La Documentation Française, 1993, Article « Aménagement » et bien d'autres...
- Josée de FÉLICE, *L'information géographique*, n° 2 – 2009, « Une histoire à ma façon : l'aménagement du territoire dans l'enseignement de la géographie », pages 29 à 46.
- Yves JEAN et Guy BAUDELLE, *L'Europe, aménager les territoires*, Armand Colin, Collection U. septembre 2009.
- **Claude LACOUR et Alette DELAMARRE, *40 ans d'aménagement du territoire*, La documentation française, Paris, 2008.**
- Sandy PLAS, *Montagnes Magazine*, n°347, novembre 2009, « Les faux nez du développement durable, Quand l'or blanc se déguise en vert », pages 82-88.
- Raymond WOESSNER, *La France : aménager les territoires*, SEDES, 2008.
- G. Wackermann, *La France, Aménager les territoires*, manuel de dissertations corrigées, Ellipses, 2008.

Introduction

- Politique d'AT conçue il y a 50 ans
 - Actions emblématiques d'une époque
 - Mais permanence des centres d'intérêt de cette politique
 - Evolutions des pratiques
- La DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)
 - Rôle
 - Chantiers

Introduction

- Permanence des principes, évolution des pratiques
- AT n'existe pas en soi, avec un contenu fixe ou définitif
- Répondre aux enjeux et aux attentes du moment

Introduction

- Qu'est ce que l'Aménagement du territoire ?
 - La dimension large ou vision politique
 - La dimension étroite ou opérationnelle
 - Un territoire mal ou insuffisamment ordonné
 - Comment agir ?
 - Avec quelles latitudes ?

Introduction

- Qu'est ce que l'Aménagement du territoire ?

« ... toute appropriation d'un territoire destinée à la satisfaction de besoins primaires – dominer pour pouvoir se nourrir – nécessite une logique d'aménagement. »

Raymond WOESSNER, *La France : aménager les territoires*, SEDES, 2008.

« Action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local, soit au niveau régional, soit au niveau national. »

Roger BRUNET, *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française, 1993,
Article « Aménagement ».



Introduction

- Définir les enjeux géographiques de la question...

L'enjeu consiste à passer du système de « l'aménagement du territoire » à celui de « l'aménagement des territoires »

Raymond WOESSNER, *La France : aménager les territoires*, SEDES, 2008 page 10.

MONDIALISATION – flux – AMM – libéralisme vs dév. durable

ÉTAT

Territoires fragilisés

DÉCENTRALISATION

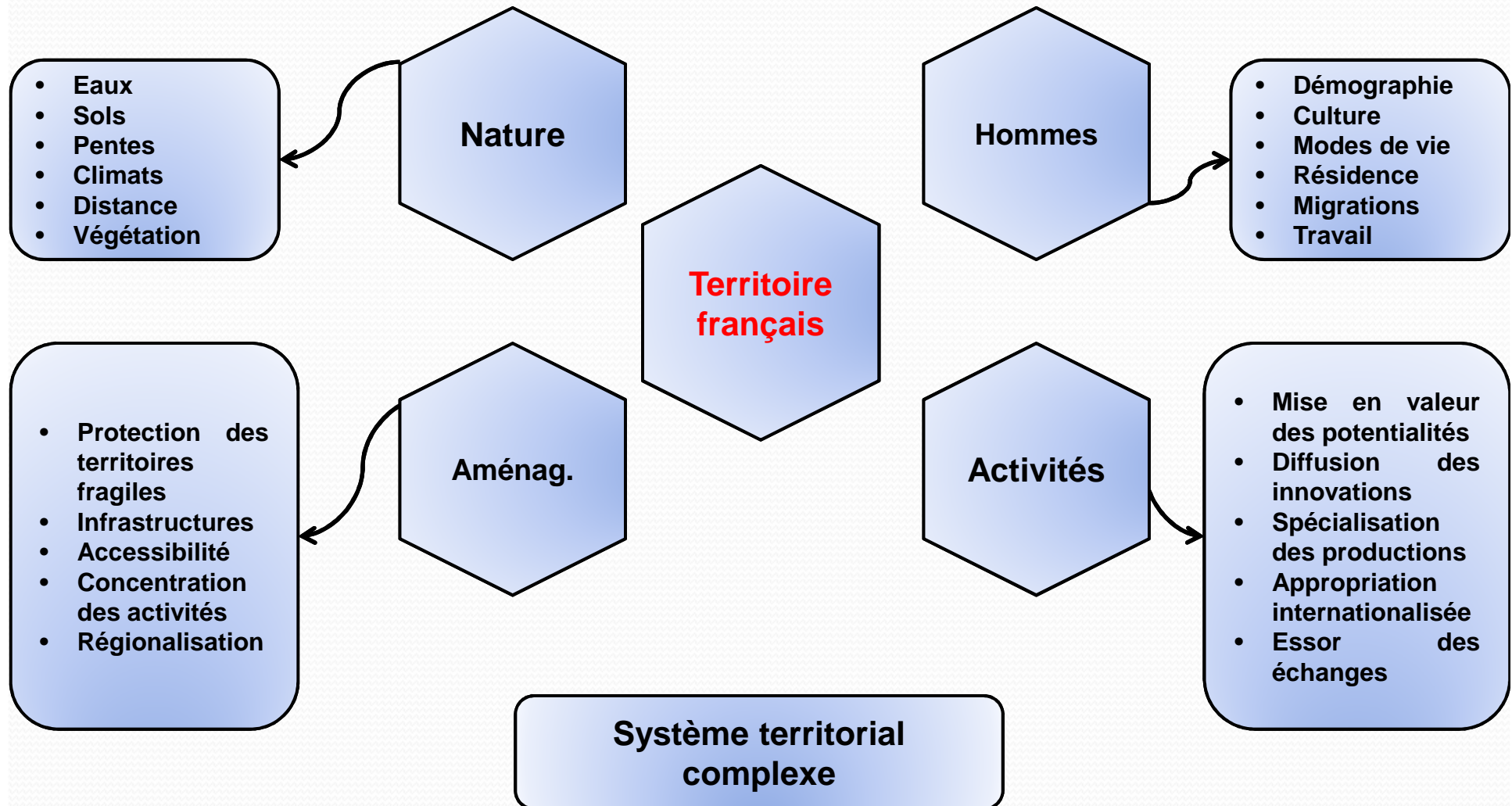
« Les aménageurs deviennent à la fois les « maîtres des connexions » (...) et ceux qui sont capables de penser sur l'ensemble indissociable réseaux / services / usages. »

Pierre MUSSO, (2008)



INTRODUCTION

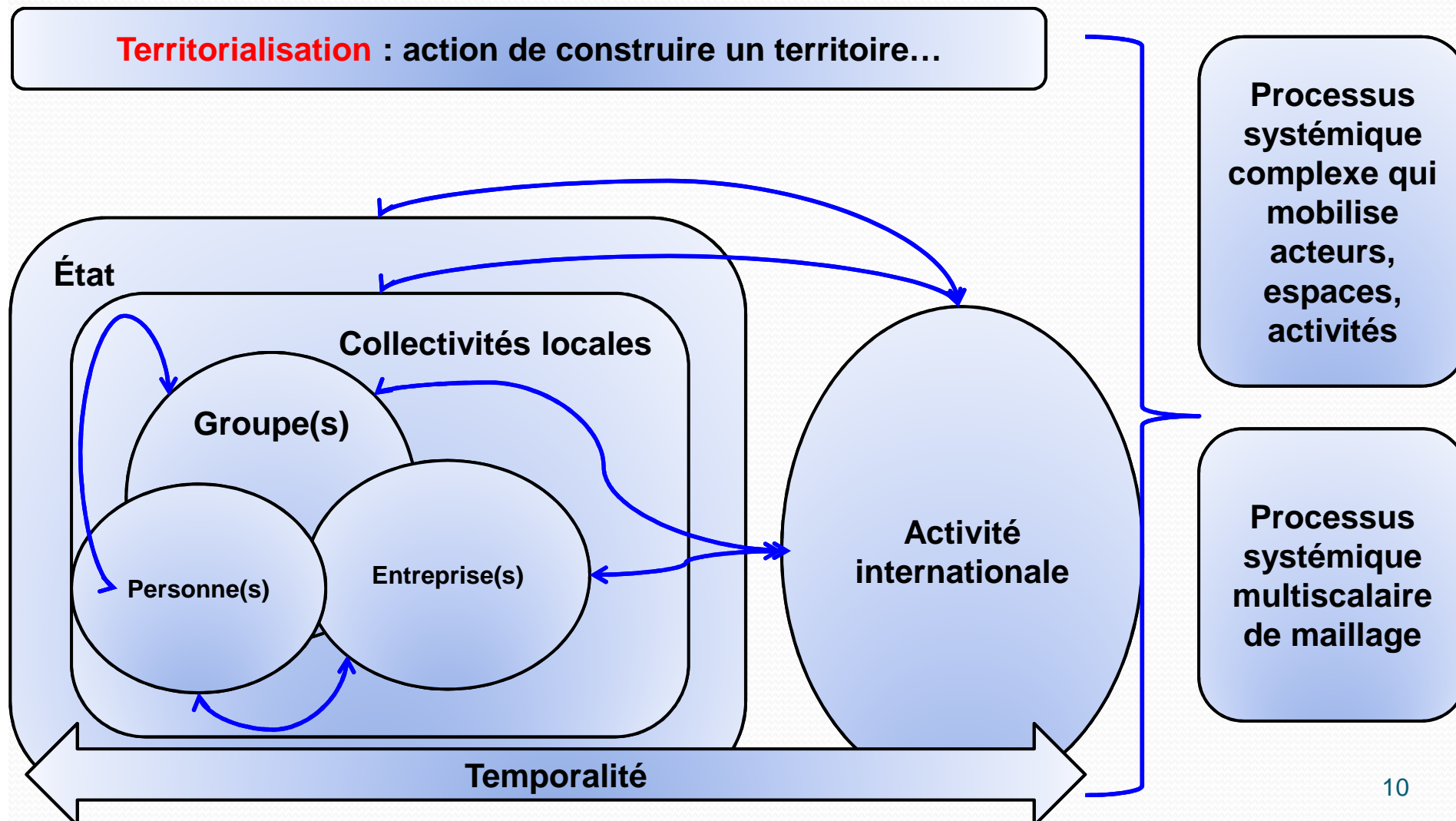
- Définir les termes du sujet...



INTRODUCTION

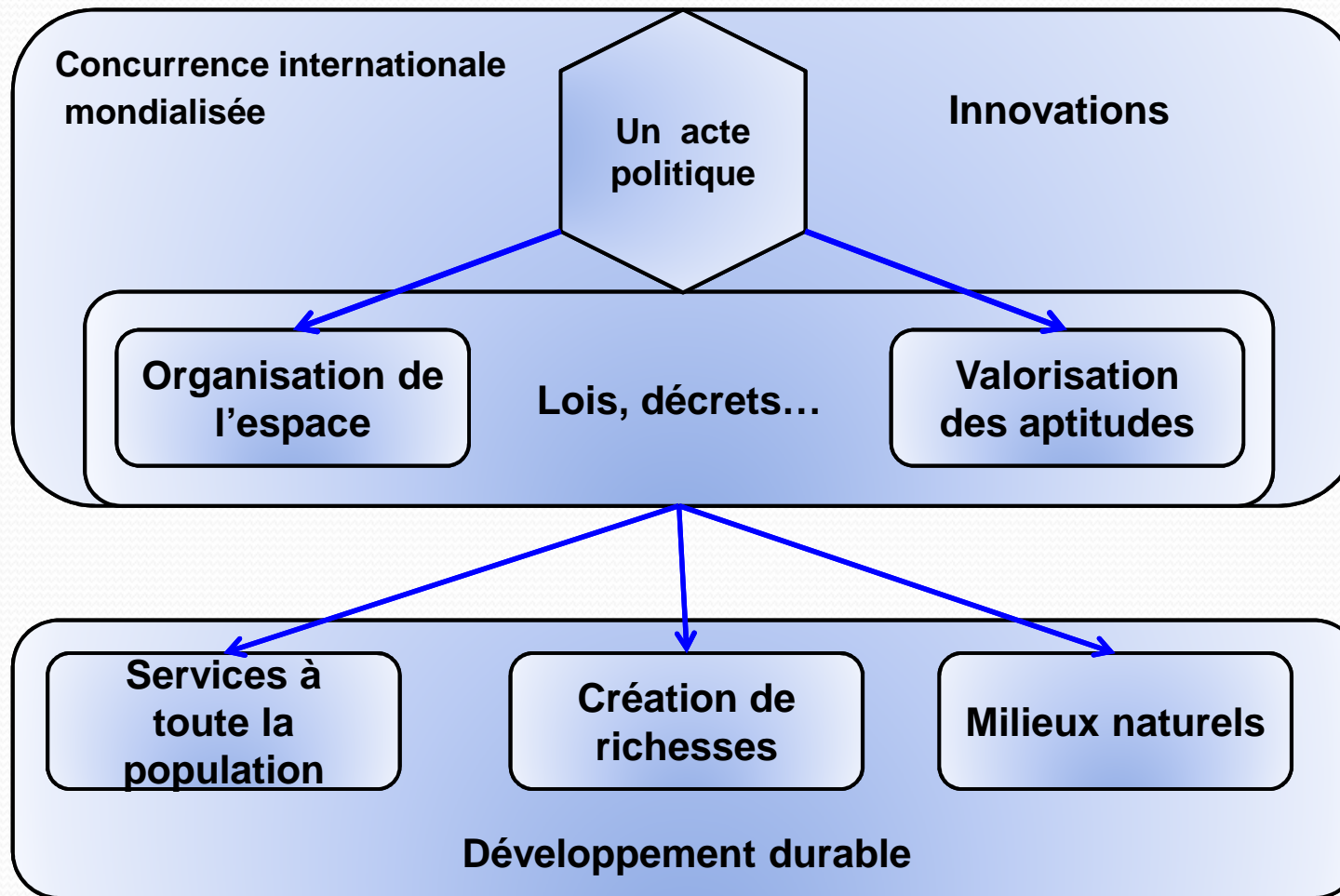
Définir les termes du sujet...

Territorialisation : action de construire un territoire...



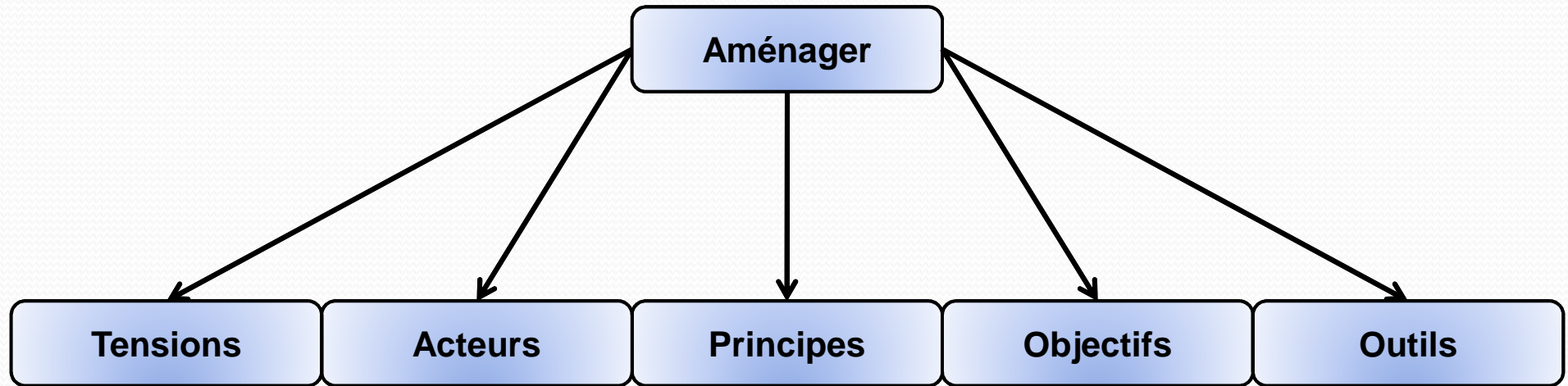
Introduction

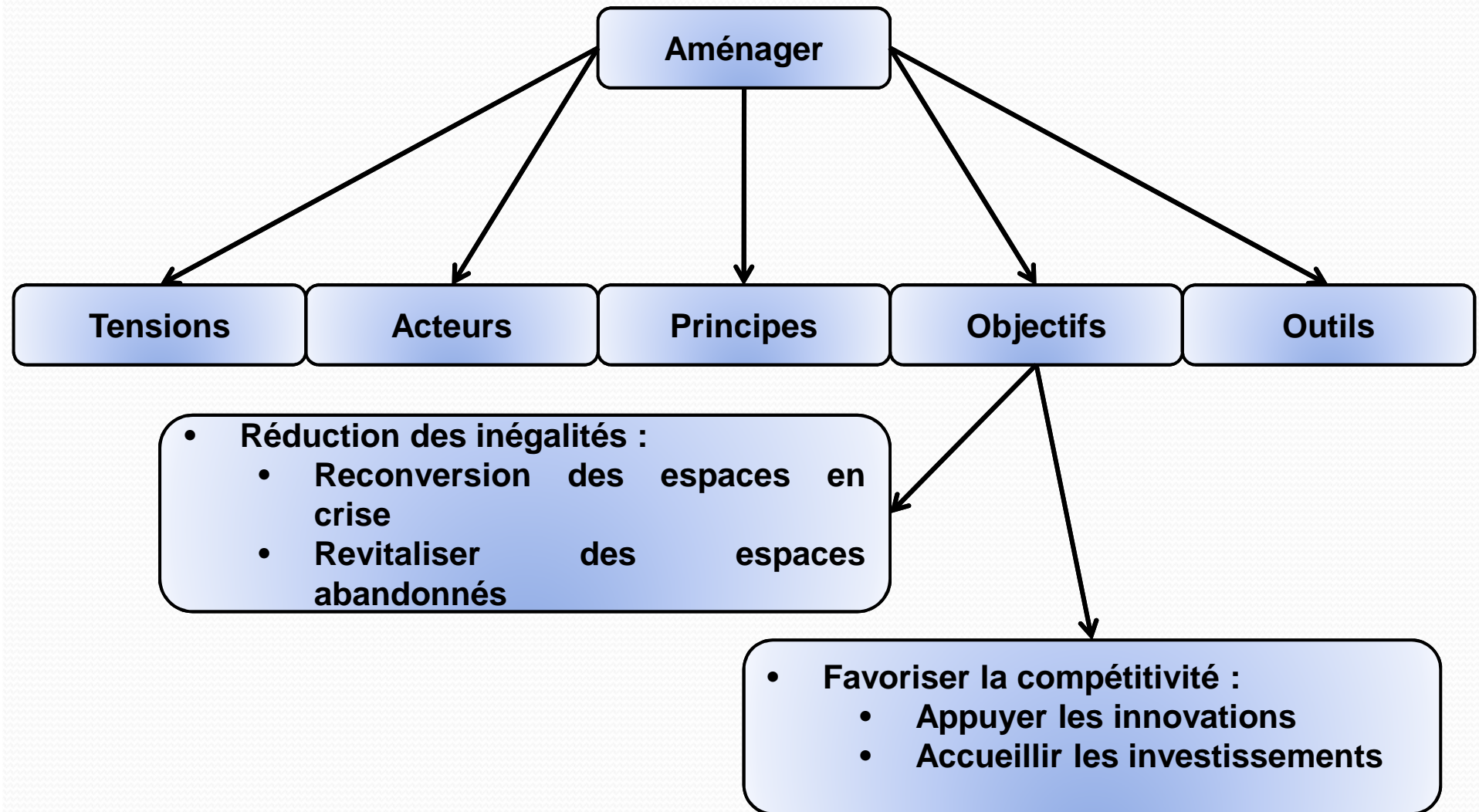
Qu'est ce que l'Aménagement du territoire ?

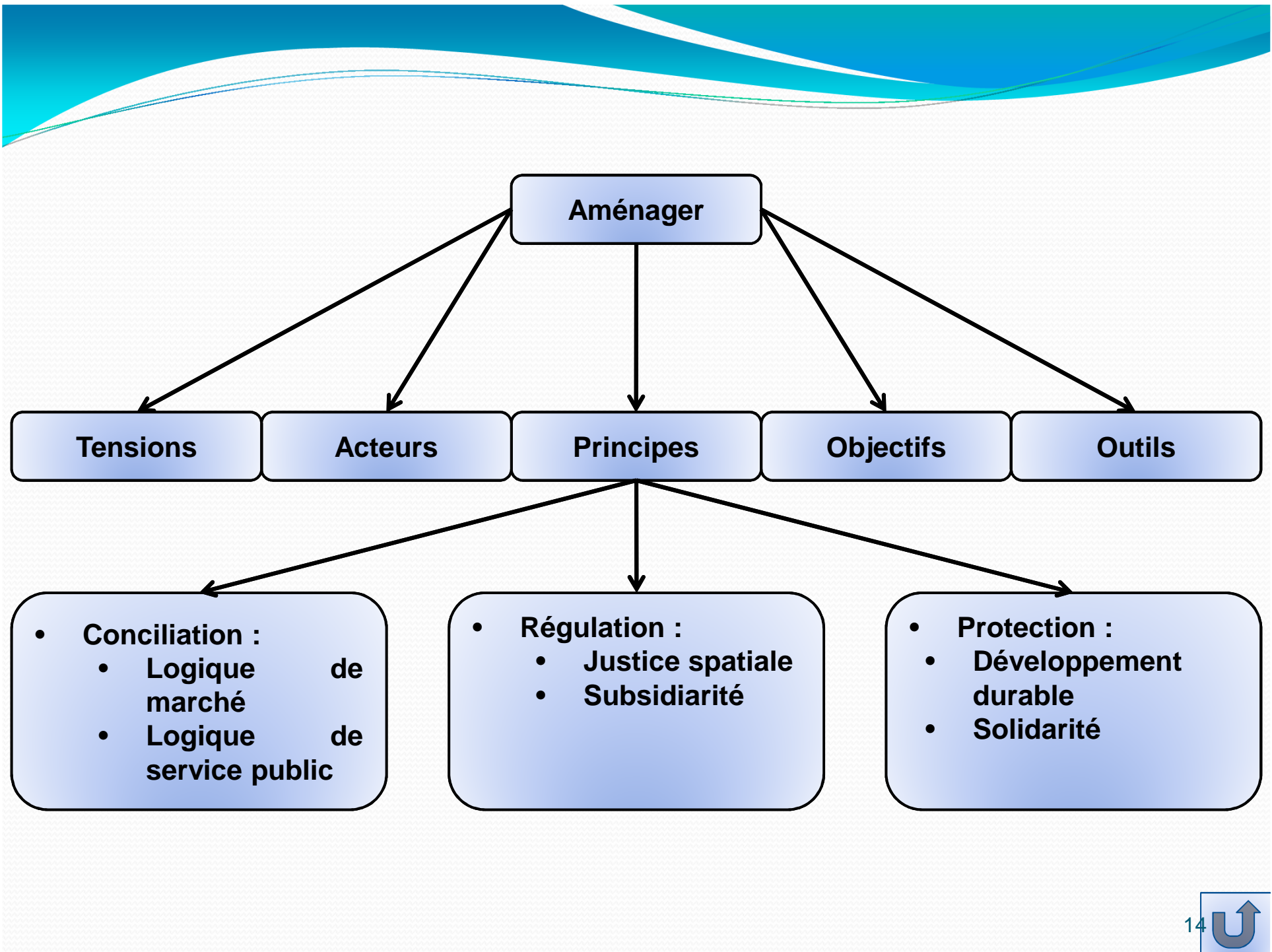


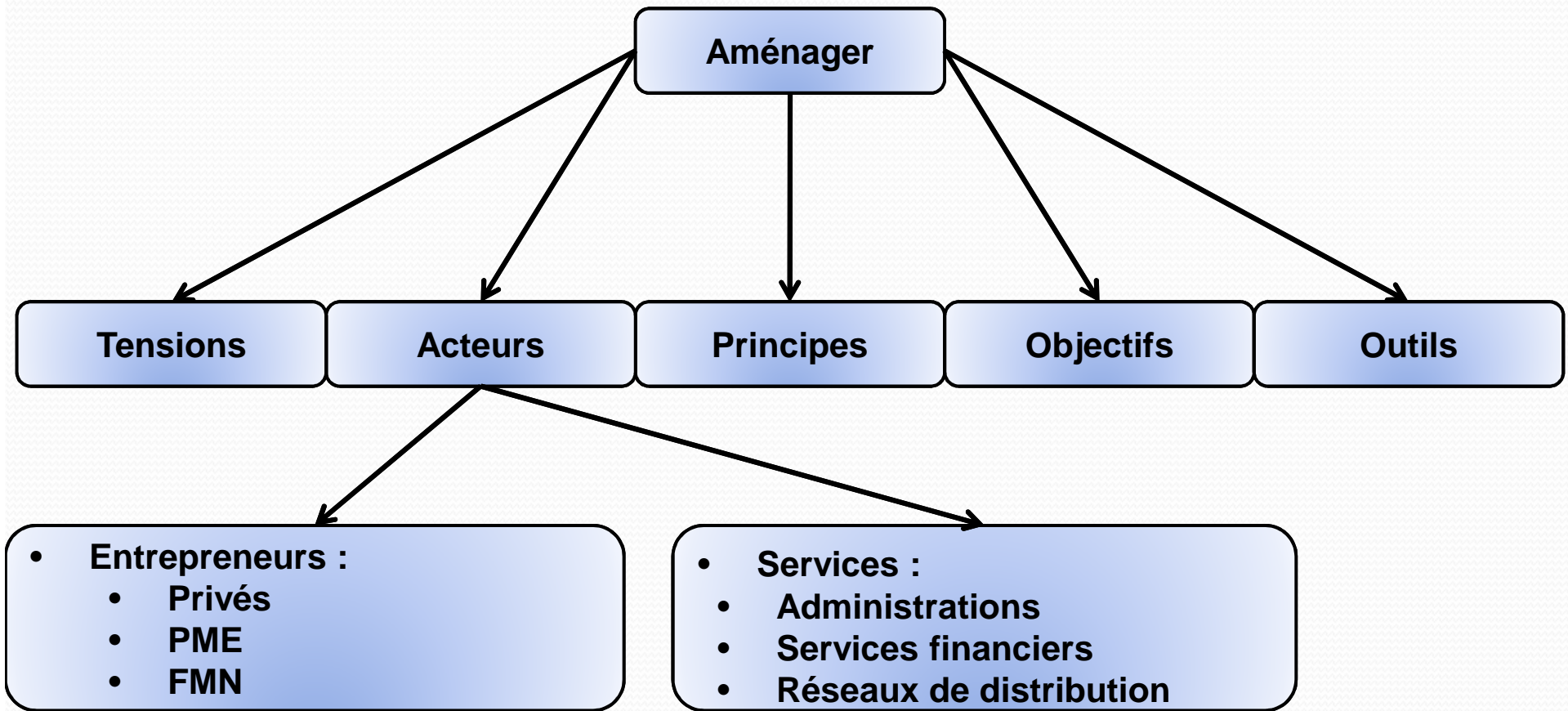
Introduction

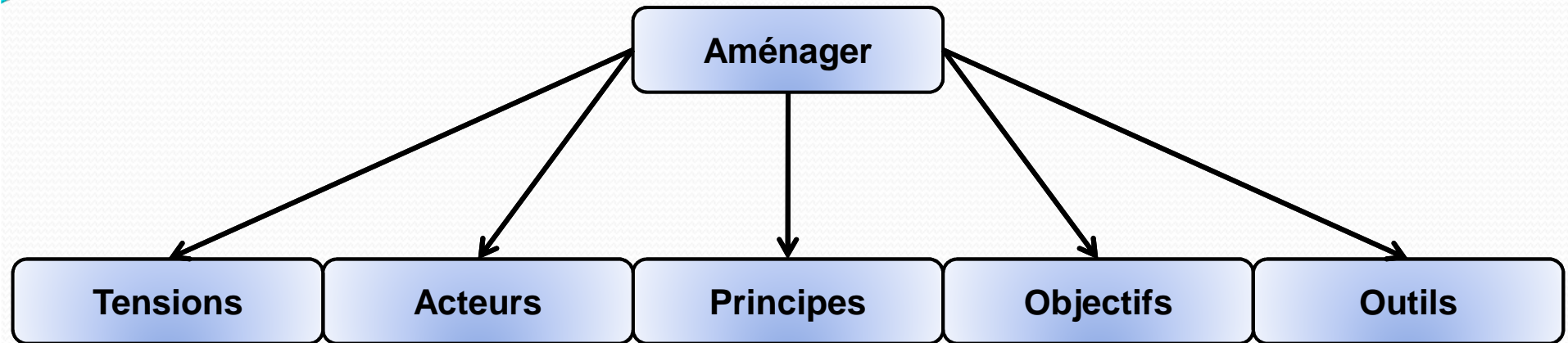
- Pour quelles raisons aménager un territoire ?







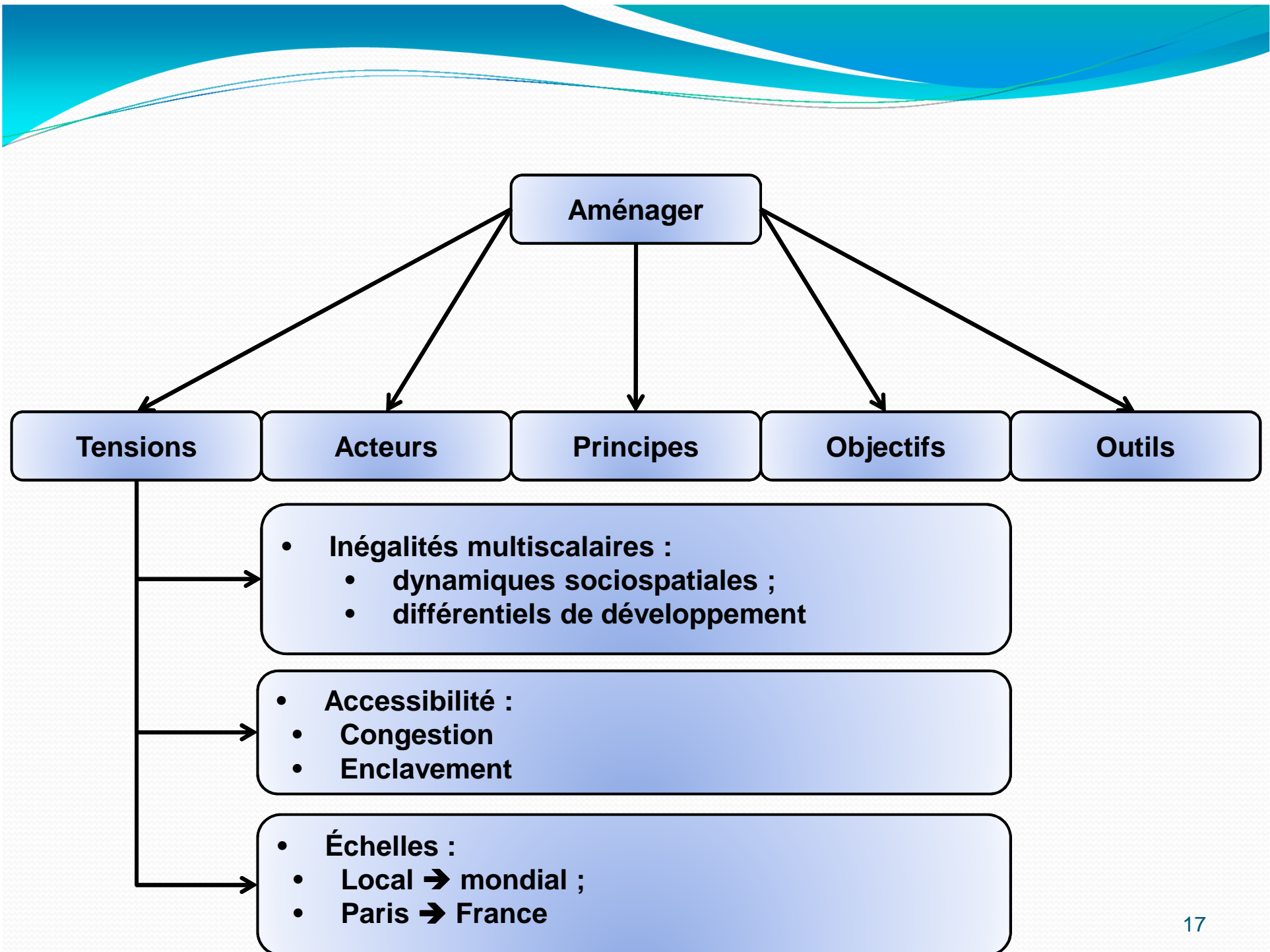




- **Institutions :**
 - **Ministères**
 - **DATAR**
 - **Collectivités territoriales**

- **Cadre légal :**
 - **Lois**
 - **Schémas directeurs**

- **Financements :**
 - **Budget de l'État**
 - **Budget des coll. Locales**
 - **Fonds structurels européens**



Notions

- acteurs, aménagement du territoire, attractivité,
- banlieue, bassin,
- campagne, centre, contrat, contractualisation, conversion,
- décentralisation, développement, développement durable, district,
- enclaves, équité (territoriale),
- gouvernance (territoriale), habitat, intercommunalité, littoralisation,
- maillage, marges, métropolisation, nœud,
- pays, périphérie, planification, pôles, péréquation, périurbain, projet (territoire de),
- réhabilitation, rénovation, répulsivité, réseau, rural, rurbanisation,
- ségrégation, système productif local (SPL),
- territoire, terroir, treillage,
- urbain, ville

1. Les 5 principes qui régissent l'ADT

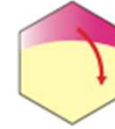
- Le principe de **redistribution**
- Stock de richesse, d'emplois, de crédits à distribuer ou à localiser => analyse des espaces
- ADT = assurer une meilleure distribution avec une vision d'ensemble du territoire
 - Rôle de l'Etat : logique de planification et de nationalisations => capacité de mis en œuvre des systèmes d'action et d'intervention publique
- ADT = capacité à ventiler géographiquement des richesses
 - Définition de zones prioritaires, droits de tirage ou droits d'accès

• Le principe de **création**

- Lieux (topos) offrent des potentialités de développement
 - Espace neutre : aménagements créateurs => processus auto-entretenus et endogènes => développement dans le LT
 - Pôles de croissance liés à la déconcentration industrielle,
 - Aménagements touristiques (Languedoc, Aquitaine)
 - Appui sur forces existantes insuffisamment ou mal dotées => politiques => fonctions de création et d'entraînement
 - Métropoles d'équilibre
 - SPL , districts industriels
- ADT = valoriser ces espaces
 - NEG : importance de zones de concentration => création d'externalités



axe PLM et effets de la dorsale européenne



fécondité



les Mdis



croissance et pompes parisiennes



oppositions agricoles

Le principe de réparation

- Il existe des écarts, des déséquilibres, des mécanismes qui portent atteinte à des espaces, à des situations, à des activités et à des emplois
 - Conséquences de la 2^{ième} GM (destructions)
 - Crise industrielle des années 1970
 - Quartiers urbains périphériques (Pacte de relance de la Ville, 1996).
- ADT = rééquilibrer.
- Nécessité
 - de reconnaître des priorités,
 - d'expliciter des normes de mesure des écarts,
 - de définir les mécanismes assurant la réparation
 - Déterminer quels acteurs et moyens financiers à mobiliser

• Le principe de réparation

- Un exemple de réparation : les PACT urbains du début des 90's :
 - *« les programmes d'aménagement concerté du territoire ont été décidés dès 1989, à partir d'un état de fait : le processus de reconversion était loin d'être achevé et les vieilles régions industrielles étaient encore lourdement handicapées par la lenteur de la mutation de leur tissu industriel... La DATAR et la Délégation interministérielle à la ville (DIV) ont mis en places ces programmes... qui allient étroitement développement économique et développement sociale urbain. L'approche est donc, non plus seulement fondée sur la transformation immédiate du tissu économique, mais sur une valorisation dans le long terme, des potentialités existantes... »*

La Lettre de la DATAR n°136, janvier 1992

• Le principe de **protection**

- Privilégier la dimension environnementale = richesse, paysages, culture.
 - Idée générale : il existe des territoires soumis à des atteintes et dont la disparition ou la fragilisation signifierait une perte de richesse pour la collectivité
- ADT = protéger des atteintes multiples, empêcher la disparition = assurer des formes minimales de maintien d'activités et de pop
- **Paradoxe** : ADT = empêcher la désertification et le vide des territoires !
 - => **Construire des politiques favorables à l'aménagement du territoire et au développement durable.**
- Ex :
 - Parcs nationaux et régionaux
 - Littoral, Montagnes
 - LOADDT, 25 juin 1999
- Principe de précaution est aujourd'hui devenu constitutionnel.

• Le principe de **compensation**

- Absence de modèle de mathématique, économique ou géographique pour mesurer l'équité territoriale ou la répartition optimale
 - Développement fonctionne à partir de lieux de concentration privilégiés, de ruptures, de changements de trajectoires
- ADT = négociations, débats, équilibres partiels et momentanés.
 - => compensations traduisant des rapports de force tout autant que des choix rationnels
- Ex :
 - Contrats de plan État-région.
 - Échelle européenne FEDER (1972) Programme Intégré Méditerranéen (1986)

2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

- En France, prise de conscience de la nécessité d'un AT : 1950 avec la communication d'Eugène Claudius-Petit « Pour un plan national d'aménagement du territoire ».
- De 1950 aux années 2000 : trois grandes phases
- Date importante : 1963 avec la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)

2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

- On distingue **deux temporalités** pour l'ADT
 - Le temps de l'événement : loi, débat, décret, actualité, urgence...
 - Le temps long : prospective, anticipation, réflexion...
 - L'AT est constamment travaillé de manière plus ou moins lisible par des réflexions des idées, voire des intuitions qui sont mises en lumière par l'actualité

2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

A. De l'après guerre au début des années 1970

- Âge d'or de l'ADT :
 - Ambition nationale forte
 - Reconstruction de la France
 - Convictions gaulliennes : innovation, volontarisme, ambition, créativité.
- Défaite militaire mais victoire économique...
 - La France doit prendre une revanche sur elle-même
 - Grande croyance en la puissance organisatrice de l'Etat central : trois dimensions essentielles

Chronologie

1949	Première Direction de l'aménagement du territoire, au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU)		<ul style="list-style-type: none"> • Établissement public d'aménagement de la Basse-Seine • Loi d'orientation foncière (30 décembre) • Politique de rénovation rurale et Commissaires à la rénovation rurale (Auvergne, Limousin, Lot, zone de Montagne, Ouest)
1950	<ul style="list-style-type: none"> • Eugène Claudius-Petit : « Pour un plan national d'aménagement du territoire », éd. du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. • Fonds national d'aménagement du territoire. 		
1953	Compagnie nationale d'aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc		1968 <ul style="list-style-type: none"> • Plan breton de développement économique • Programme de conversion industrielle de la Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais. • Projet d'aéroport international de Satolas
1955	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'action régionale • 1^{er} système d'aide au développement régional • Sociétés de développement régional (décret du 30 juin) • Création de la procédure d'agrément en région parisienne 		1970 <ul style="list-style-type: none"> • « Cent mesures pour l'environnement » • Les plans d'aménagement rural, instrument de planification locale • Schéma des télécommunications • La loi Boscher organisant les villes nouvelles (Groupe central des villes nouvelles) • Commissariat à l'industrialisation de l'Ouest-Atlantique
1956	Comité de décentralisation		
1960	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des départements en circonscriptions d'action régionale • Création du CIAT : comité interministériel d'aménagement du territoire 		
1963	<ul style="list-style-type: none"> • 14 février : création de la DATAR, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) • Politique des métropoles d'équilibre • Mission interministérielle pour l'aménagement du territoire du littoral Languedoc-Roussillon • Premières mesures de décentralisation du secteur public • Commission nationale d'aménagement du territoire, au Plan (jusqu'en 1975) • Aboutissement de la procédure de création du Parc national de la Vanoise 		1971 <ul style="list-style-type: none"> • « Une image de la France en l'an 2000 : scénario de l'inacceptable » publication du Sésame • Schéma d'aménagement de la Corse • Schéma d'aménagement du littoral Provence-Côte-d'Azur • Individualisation de la politique de l'environnement (création d'un ministère)
1964	Organisation des 21 circonscriptions d'action régionale <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau système d'aide aux entreprises • Groupe central de planification urbaine • SOMI.VAL : Société de mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin • Décentralisation à la Rochelle du service des pensions des Armées 		1972 <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des grandes liaisons routières et des aéroports • Établissements publics régionaux • Accord de l'État pour la réalisation du parc international d'activités de Valbonne-sophia-Antipolis
1965	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAU) • Villes nouvelles en région parisienne • Comités de bassin et agences financières de bassins fluviaux 		
1966	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement industrialo-portuaire du golfe de Fos • Groupe de travail pour l'aménagement du bassin parisien • Parcs naturels régionaux • Mission Corse • Groupe interministériel foncier • OREAM (organisme d'étude des aires métropolitaines). 		
1967	<ul style="list-style-type: none"> • Commissariats à la conversion industrielle (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, puis Loire) • Mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine 		

• L'État organisateur et modernisateur

- Impulsion vient de Paris : logique centre => périphérie.
- Monopole du savoir et de l'expertise (Grands corps) :
 - Ministères de la Reconstruction et de l'urbanisme (= Équipement)
 - Commissariat général au Plan
 - DATAR (1963)
- Monopole disputé et discuté par ces deux institutions en charge de proposer et d'appliquer de nouvelles idées, des orientations majeures
 - C'est à Paris que l'on repense le territoire
- Monopole financier
 - Finances publiques,
 - Entreprises nationalisées
- Monopole de conception et de maîtrise d'ouvrage
 - Normes, réglementations
 - Règles du jeu => l'Etat regagne sa légitimité

• L'État organisateur et modernisateur

- Conception hexagonale de l'ADT
 - L'Etat reste maître de ses politiques monétaires, financières, sociales
 - Influences extérieures freinées par la permanence des réalités frontalières
 - Production de mécanismes nécessaires pour rendre les décisions opérationnelles
 - Structures spécifiques
 - Fonds spécialisés
 - Missions
- Influence **keynésienne** très forte :
 - Grandes infrastructures sont à la charge de l'État et sont indispensables. Elles fondent la réorganisation territoriale.
 - Ex : ports, aéroports, voies routières, réseau ferré...
- => remettre en ordre le territoire par la constitution de réseaux infrastructurels lourds : liaisons, dynamisme...
- => Renforcement des lieux de pouvoirs attractifs (effets induits).

• Quel diagnostique pour aménager ?

- Deux contrastes structurels :
 - Opposition entre Paris et la province (Jean-François GRAVIER, Paris et le désert français, 1947)
 - Opposition France industrielle, riche et France agricole, pauvre
 - Découpage en deux aires spatiales de part et d'autre de la **diagonale Le Havre – Marseille**
 - => Réussite au Nord, faiblesses au Sud
- Les causes de ces déséquilibres :
 - Héritages industriels des deux RI (XIX^e et début XX^e)
 - Au Nord : le positif
 - industries lourdes : forte valeur ajoutée, salariés nombreux, revenus > à la moyenne
 - Agriculture intensive et moderne, transformations techniques et culturelles achevées
 - Villes en réseau dense, apparition de services, forte croissance.
 - Au Sud : le négatif
 - Faible industrialisation
 - Gaz de Lacq : impossible absorption par le local => acheminement vers le Nord de la France
 - Bordeaux et Toulouse : industrie aéro
 - Grandes capitales régionales isolées
 - Environnement rural peu performant
 - Polarisation et attraction parisienne

• Quelle idéologie prévaut pour aménager ?

- Atmosphère de 60's : Regain de **positivisme**
- Une grande confiance dans la modernité :
 - Foi dans le progrès technique qui rend tout possible :
 - Création d'emplois, modernisation de la production, amélioration des effets des grandes infrastructures (relier, irriguer)
 - Théorisation économique : résolution des problèmes nouveaux + correction des effets négatifs induits par le PT
 - Développement industriel avec délocalisations et concentration en quelques lieux forts ;
 - Acceptation de l'urbanisation
 - Ville = lieu d'émancipation
- La **polarisation** et le **pôle** incarnent géographiquement cette tendance.

• LA POLARISATION

• Idée centrale des 50's

- Théorie de l'économiste François PERROUX développée pour les pays « sous-développés ».
 - Zones privilégiées = pôles de croissance ou de développement à partir d'industries lourdes (utilisation et valorisation optimale du PT) => création d'effets d'entraînement => développement endogène.
 - Pôles de croissance ou de développement = pôles de croissance « industrielle »
 - **Loi des trois secteurs** qui met l'accent sur l'industrie et pas sur les deux autres.
 - Secteurs primaire et tertiaire peu à même de créer des gains de productivité et d'attirer le PT
 - « Industries industrialisantes » => croissance industrielle + répartition territoriale = réparation des vicissitudes historiques et des effets de la géographie
 - => c'est par la croissance industrielle que l'on crée du développement
 - => développements endogènes venant enrichir, diversifier l'implantation volontaire initiale
- Limites :
 - Beaucoup d'espoirs cristallisés dans ce modèle => beaucoup de déceptions
 - « Cathédrales dans le désert », « éléphants blancs »
 - Implants = greffe avec possibilité de rejet...
 - **Théorie de la base** remise en cause pour son coût mis en liaison avec les richesses produites (emplois).
 - Retour d'expérience bénéfique pour le développement territorial => SPL, districts, MI où une attention forte est portée aux caractéristiques du milieu d'accueil des innovations

LA POLARISATION

- Théorie de la base revisitée (aujourd'hui)
 - Les emplois basiques appartiennent aux branches tertiaires et liées à la recherche
- Théorie de la polarisation est appliquée aujourd'hui au secteur tertiaire urbain :
 - Implantations universitaires (retour vers le centre-ville)
 - Opérations de rénovation et de restructuration urbaine animées par des implantations universitaires + effet d'entraînement par la localisation d'emplois et la distribution de revenus
 - Pôles de compétitivité
 - Pôles de recherche et d'enseignement supérieur
 - Coopération métropolitaine (voir exemple en fin de cours)

• L'urbanisation

• Autre grand thème de l'AT

- De 1954 à 1975, la croissance urbaine connaît une accélération : on passe de 7,7 à 14% du territoire urbanisé.
- Fort exode rural de 1954 à 1968.

• Objectifs :

- Limiter la croissance de Paris
- Limiter la puissance de Paris

• Deux échelles d'intervention :

- Nationale : 8 métropoles d'équilibre : équipements et fonctions doivent être renforcées
- Régionale: cinq villes nouvelles : restructuration de l'agglomération parisienne en créant des centralités hors de Paris


- Le **Zonage**
- Dans un souci de réparation et/ou de meilleure répartition détermination d'espaces à soutenir : mesures de « discrimination positive »
- Zonages :
 - « Compensation des handicaps » en faveur :
 - Des espaces ruraux
 - Reconversion des espaces industriels
 - Ensembles urbains à privilégier
 - Principe de protection des espaces fragiles (Littoraux – Montagne)

Les politiques de zones et régionales



• Logique administrative et financière : mise en place de plans

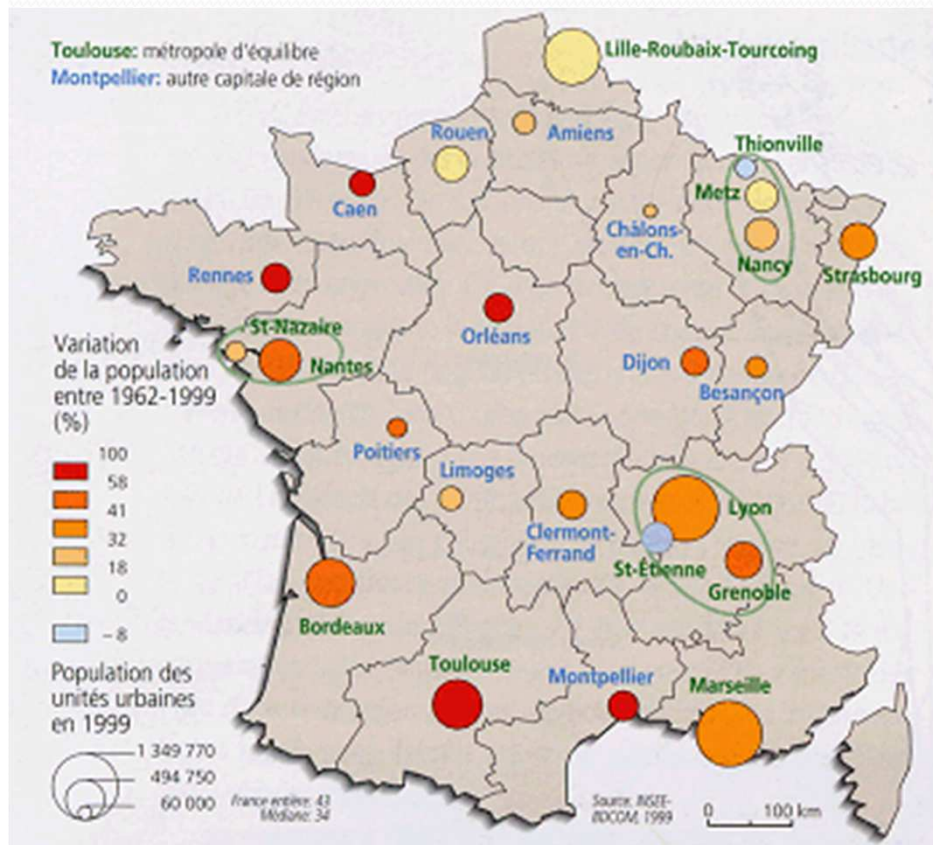
- Schémas structurants
- Organisation d'institutions spécifiques (Commission Nationale d'Aménagement du Territoire, CNAT)
- Les Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire, CIAT
- Définition normes
- Création de fonds adaptés (Fonds de Développement Economique et social, FDES, Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire, FIAT)

- 
- La démarche de régionalisation du plan national conduit, en 1972, à une première reconnaissance des régions
 - Non pas au plan institutionnel
 - Mais comme entités pilotées par les Préfets de région
 - => tranches opératoires + programmes d'actions prioritaires
 - Cette « régionalisation active » constitue une double réponse :
 - Un refus de la logique de régionalisme visant à reconnaître l'existence de spécificités ou d'autonomie
 - Une avancée pour la reconnaissance d'institutions régionales

• Quelques exemples de politiques menées

- **Les métropoles d'équilibre**
- Recherche d'un nouvel équilibre au sein du réseau urbain conduit entre 1962-1965 et 1966-1970 à la politique des métropoles d'équilibre
- Appuyée sur les notions :
 - Niveau supérieur de l'armature urbaine française
 - Pouvoir de commandement, d'aire d'influence
- Huit villes retenues : Lyon (+ Saint-Etienne et Grenoble), Marseille, Lille (+ Roubaix-Tourcoing), Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Nancy (+ Metz), Nantes (+ Saint Nazaire).
- Statut défini en 1964 : assumer un rôle dans l'expansion économique (rôle peu ou pas assuré jusqu'alors)
 - Direction des grandes entreprises
 - Crédit bancaire
 - Commerces spécialisés
 - Grandes écoles

• Quelques exemples de politiques menées



- Idée : faire de ces villes incomplètes des « métropoles d'équilibre » capables de fournir aux entreprises et à la population de leur région des services qu'elles allaient chercher jusqu'alors dans la capitale

• Modalités :

- Amélioration des liaisons terrestres et aériennes
- Installation de services (privés ou publics)
- Procédure d'agrément pour les entreprises d'IDF

• Bilan :

- Forte croissance démographique pour 1990 et 1999 essentiellement par l'arc des métropoles éloignées de Paris

• Quelques exemples de politiques menées

- **Les villes nouvelles**

- **Pourquoi ?**

- Projections de croissance urbaine parisienne à 14 millions d'hab. pour l'an 2000.
- Psychose d'une croissance désordonnée
- IDF, 11 millions d'hab en 2009.

- **Politique : Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965, organisée par la loi du 10/07/1970, dite loi Boscher**

- **Projet :**

- Fixer la population sur des sites ex-nihilo
- Huit villes prévues, 5 réalisées : Cergy-Pontoise, Évry, Marne-La-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines et Melun-Seynart
- Localisation à faible distance de Paris (15 à 26 km)
- Rôle : Restructurer l'agglomération en créant des centralités nouvelles
- Développer et centrer sur les fonctions tertiaires

- **Mise en œuvre :**

- Création d'une structure interministérielle coordonatrice des interventions : Groupe central des villes nouvelles devenu Groupe central des grandes opérations d'urbanisme

• Quelques exemples de politiques menées

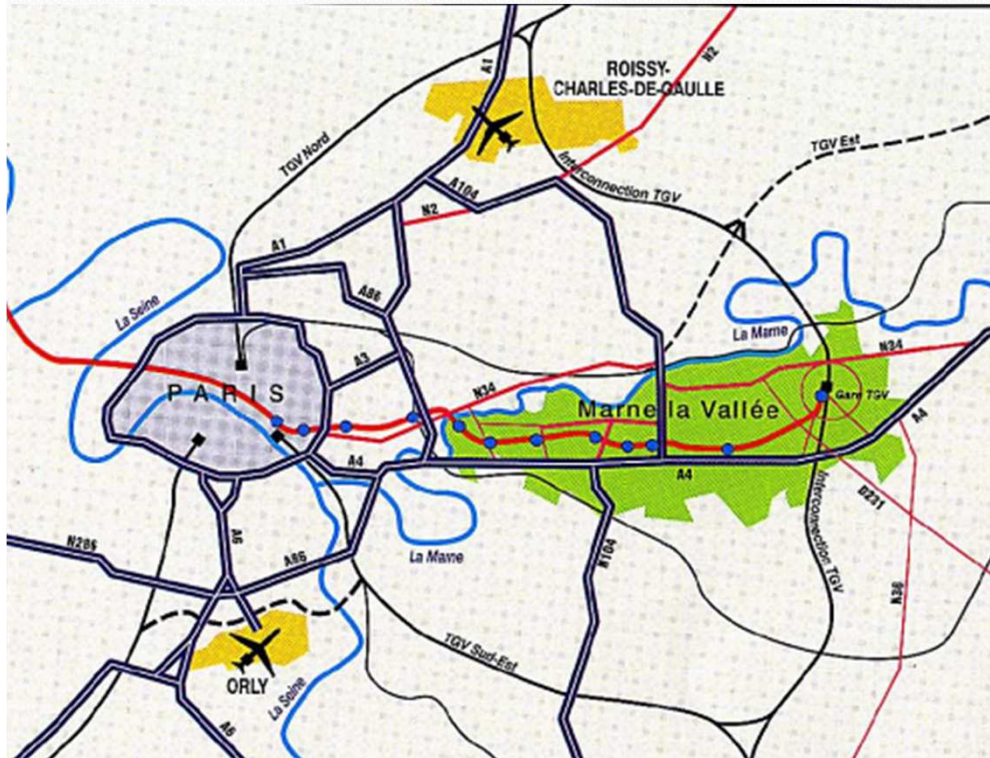
• Les villes nouvelles

• Bilan :

- 740 000 habitants
- Accueil de la croissance démographique de la région entre 1975 et 1990
- Centres urbains pluri-fonctionnels (bureaux, équipements, administrations...)
- Bonne liaison avec les transports (RER – TGV)
- Centres commerciaux

Application du modèle en province :

- A proximité de villes de forte croissance : Isle d'Abeau à l'Est de Lyon ; Villeneuve d'Ascq à l'Est de Lille ;
- En zones de développement industriel et urbain : rives de l'étang de Berre (Marseille) en liaison avec l'industrialisation de Fos-sur-Mer,
- Échec pour Le Vaudreuil (Rouen) situé trop loin de Paris pour tirer parti de cette relation mais aussi trop proche de Rouen



• Quelques exemples de politiques menées

- **La décentralisation industrielle**
- Exemple de l'interventionnisme de l'Etat : politique territoriale mise au service de « l'impératif industriel »
- **Projet :**
 - Favoriser une meilleure répartition des industries sur l'ensemble du territoire :
 - Enrayer la poursuite de la concentration des activités industrielles en région parisienne
 - Rééquilibrer la carte industrielle = réduire l'opposition Nord-Est / Sud-Ouest
- **Moyens : dissuasion (*) et incitation (**)**
 - (*) Agrément préalable pour toute extension ou installation parisienne (1954-1955)
 - (*) Redevance fiscale si accord du dossier (1960)
 - (**) Primes au prorata des emplois créés en province.
- **Bilan :**
 - 250 000 emplois créés en province sur les 500 000 entre 1950 et 1975;
 - Dans 20 % des cas : décentralisation des sièges sociaux = transfert du siège social en province
 - Dans 80 % des cas seuls les établissements sont en cause : transfert d'établissements fermés à Paris (1/3 des emplois) ; création d'établissements (2/3 emplois)
 - Les emplois installés :
 - Espaces parisiens proches privilégiés : Picardie, Centre, Normandie(s), Bretagne.

- Quelques exemples de politiques menées

- La décentralisation industrielle

Les politiques d'aménagement des années 1960



Politiques tertiaires et urbaines	Politiques industrielles
<ul style="list-style-type: none"> ■ Maîtrise de la croissance parisienne ■ Métropole d'équilibre ▲ Ville nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▨ Aire principale de "décentralisation industrielle" ○ Ville bénéficiaire de la "décentralisation industrielle" ▨ Bassin de conversion ■ Grand aménagement portuaire

- Evaluation :

- Doit tenir compte de la conjonction de besoins des entreprises avec les politiques nationales
 - Politique volontariste d'accompagnement par l'Etat des tendances lourdes de l'économie à cette époque
- Installation d'une division spatiale des tâches et renforcement de l'opposition Paris – province :
 - Décentralisation quantitative + Centralisation des fonctions de décision et des compétences techniques en région parisienne
 - Ex : automobile, mécanique, industries électriques, électroniques.

- Quelques exemples de politiques menées

- La naissance des Parcs naturels régionaux (PNR)

- Décret du 1^{er} mars 1967 dans le prolongement des Parcs nationaux.

- Projet :

- Outils d'aménagement et de revitalisation rurale
- Protéger le patrimoine tout en le valorisant => développement économique, social et culturel

- Mise en œuvre :

- Décret ministériel sur demande du Conseil régional
- Limites fixées en partenariat
- Adhésion communale libre
- Gestion par un syndicat mixte : public, associations, collectivités territoriales...

- Aujourd'hui,

- 45 PNR
- Préfiguration de la lente réforme des modalités de l'aménagement des territoires...

4 Les espaces naturels protégés en France en 2007 ▼



- Limites des politiques sur la période 1950 – 1970.

- La greffe industrielle de Fos-sur-Mer

- Le projet :

- Site fondé sur la pétrochimie, la sidérurgie et les industries importatrices de matières premières.
- Emplois entre 85 et 100 000 personnes mais 25 000 au mieux en 1985.
- Croissance de la population attendue entre 200 et 500 000 hab., 60 000 en 1982.

- Conjoncture économique défavorable :

- Prix du brut en hausse ;
- Redistribution mondiale de la production
- Crise de surproduction
- Réactions environnementalistes envers le projet.

- Révision du projet sous l'angle logistique et portuaire (conteneurs).



- Limites des politiques sur la période 1950 – 1970.

4 Les espaces touristiques littoraux



- La mise en tourisme du Languedoc-Roussillon

- Le projet :

- 1960, double déséquilibre : agriculture + faiblesse de l'industrie
- Mission interministérielle créée (1963) et dirigée par Pierre Racine.
 - Potentiel héliotropique pour le tourisme ;
 - Diversifier l'économie par le tourisme et les activités liées ;
 - Contribuer à l'équilibre de la balance touristique de la France ;
- 8 stations et 14 ports de plaisance reçoivent une forte fréquentation ;

- Aujourd'hui

- Pression démographique et urbanisme
- Problèmes environnementaux (eaux, déchets)
- Besoins de diversifications des fonctions ;
- Concurrence européenne et internationale ;

- Nouvelle mission interministérielle en 2001 et plan de développement durable du littoral adopté (CIADT) en décembre 2002.

2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

B. Des années 1970 à la fin des années 1980 : de l'aménagement du territoire au développement local

- Perception ambivalente de cette période de transition :
 - Affaiblissement du modèle d'AT des 60's:
 - Recul de l'État et de sa capacité d'intervention,
 - DATAR pompier ;
 - Naissance et affirmation d'un nouveau modèle :
 - Emergence puis reconnaissance de la région,
 - Avancée majeure de la décentralisation,
 - Prise en considération de nouvelles préoccupations de l'AT
 - Expérimentation de la contractualisation (mode de relation entre l'Etat et les collectivités)

Chronologie

1973/ 1974	Politique des villes moyennes	1984	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de plan État-Régions : première génération (1984/1988) • Politique des Pôles de conversion
1975	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Pays (procédure nationale) • Charte de développement de la Corse • Programme de développement et plan routier du Massif central • Politique des grands chantiers d'aménagement du territoire • Conservatoire du littoral • Communauté économique européenne : création du Fonds européen de développement régional (FEDER) 	1985	<ul style="list-style-type: none"> • Loi Montagne (janvier) • Assouplissement de la procédure d'agrément en Région parisienne • Politique européenne régionale : PIM (Programmes intégrés méditerranéens), OI (Opérations intégrées de développement) • Pôle Européen de Développement de Longwy • Lancement des travaux du TGV Atlantique
1976	Rapport Guichard : « Vivre ensemble »	1986	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale de développement des zones rurales fragiles • Politique des zones d'entreprises • Rapport Guichard : « Propositions pour l'aménagement du territoire » • Loi littoral
1977	<ul style="list-style-type: none"> • Schémas de massifs • Schémas régionaux de transports • Procédure Habitat et Vie Sociale (HVS) 	1987	<ul style="list-style-type: none"> • Relance d'une politique des infrastructures de communication (plan autoroutier, TGV...) • Relance de l'aide à la reconversion industrielle.
1978	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds spécial d'adaptation industrielle, Programme en faveur de la conversion des zones sidérurgiques • Conférence nationale d'aménagement du territoire 	1988	<ul style="list-style-type: none"> • Comité scientifique de la DATAR • Délégation interministérielle à la ville (DIV), Conseil national des villes (CNV), Comité interministériel des villes (CIV)
1979/ 1980	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (FIDAR) • Directive sur la protection du littoral • Plan Grand Sud-Ouest • Contrats touristiques • Régionalisation du budget 	1989	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des Contrats DSQ (X^e Plan) • 2^e génération des contrats de plan État-Région (1989-1993) • CEE : première génération des programmes financés par les Fonds structurels européens (1989-1993)
1981	<ul style="list-style-type: none"> • Commission nationale pour le développement social des quartiers (DSQ) • Mise en service du TGV Paris Sud-Est (de Paris à Lyon) 		
1982	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles procédures d'aides : <ul style="list-style-type: none"> - État : prime à l'aménagement du territoire (PAT), Comité interministériel des aides à la localisation des activités (CIALA) - Régions : prime régionale à la création d'entreprise (PRCE) et prime régionale à l'emploi (PRE) • Mesures en faveur des zones de conversion sidérurgique du Nord et de la Lorraine • Loi portant réforme de la planification régionale instaurant les contrats de Plan État/Région • Chartes intercommunales de développement et d'aménagement • Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) • Loi de décentralisation 		
1983	<ul style="list-style-type: none"> • Lois de décentralisation • Schéma directeur des autoroutes, de leurs prolongements et des grandes liaisons d'aménagement du territoire • Schéma directeur de développement des I.U.T. • Première convention sur les friches industrielles (Nord-Pas-de-Calais) • Deux commissariats à l'industrialisation : Ardennes et Haute et Basse-Normandie • Mission photographique de la DATAR 		

• Ruptures et incertitudes

• La crise industrielle

• Facteurs

- Épuisement des ressources énergétiques
- Coûts d'exploitation jugés trop importants
 - Par rapport aux autres pays producteurs
 - Par rapport au nucléaire
- Impossibilité de dégager des gains de productivités => fermeture de pans entiers de l'industrie française

- Cette crise est issue de phénomènes
 - Cycles de changements et de retournements technologiques = Transformations structurelles dans l'industrie lourde
 - Crise pétrolière

• Conséquences organisationnelles et cognitives

- Réorganisation de l'administration
- Mobilisation autour de nouvelles énergies
- Obsolescence des modes de pensée et des instruments hérités de la période précédente

Ruptures et incertitudes

Conséquences pratiques :

- Redécouverte des PME-PMI
- Focalisation sur les nouvelles technologies
- Diminution de l'emploi industriel (26 à 22% entre 1975 et 1981)
- Baisse de la croissance et de la richesse (6 à 2% entre 1960 et 1974).
- Perception du centralisme inversée en faveur du « localisme » qui devient le développement territorial.
- La « revanche du Sud » s'oppose à l'archaïsme et le chômage du Nord.



- L'ouverture européenne
- Modification de l'environnement général : ouverture de nombreuses frontières
- Montée en puissance du MC :
 - Opportunités et concurrence accrues au sein de la CEE.
- Ouverture européenne
 - D'abord vers le Nord : RU et Danemark
 - Puis vers le Sud : Grèce, Espagne et Portugal
- Politique en faveur de la cohésion économique et sociale du territoire européen = partenaire de la politique d'AT
 - Retards de développement dans certains pays membres
 - Chocs pétroliers dans les « vieux » pays industrialisés
- Paris entre en concurrence avec d'autres villes mondiales
 - Réflexion autour de la question des hiérarchies urbaines
 - Ne plus « brider » Paris et son agglo mais les réorganiser et les favoriser
- 80's : baisse de l'attention portée aux villes moyennes
- Constat :
 - Métropoles régionales trop faibles à l'échelle européenne (cf. Coopération métropolitaine)

- Mise en place de la décentralisation
- 80's : rupture avec les pratiques séculaires de centralisation
- Interrogations sur l'opportunité de « la planification à la française »
 - Abandon de la planification d'après-guerre
 - Système d'organisation articulant « plan de la nation » et « plan des régions »
 - Régions non encore reconnues comme collectivités locales,
 - Mais, nécessité de tenir compte de l'expression de leurs besoins et de leurs priorités

	État	Région	Département	Communes et groupement
Aménagement du territoire, les transports ferroviaires, les grandes infrastructures	Garde la responsabilité de quelques grands aéroports nationaux et des grands ports autonomes. Le rôle de la région sera accru.	Responsabilité des ports, aéroports, canaux. En matière économique et territoriale les chambres consulaires seront associées à cette régionalisation	Tel port ou aéroport pourra relever du département.	Tel port ou aéroport pourra relever de la commune
Réseau routier	Responsabilité des autoroutes et de certaines grandes liaisons structurantes pour l'aménagement du territoire.		Routes nationales (assure déjà la voirie départementale).	
Environnement et développement durable	Police de l'eau.	La région Bretagne, en raison d'une situation spécifique, demande à s'investir sur ce sujet.	Politique de l'eau : transfert des moyens du FNDAE (Fonds national de développement des adductions d'eau) compétence (actuellement facultative) sur les plans d'élimination des déchets ménagers et industriels banals.	En matière de politique de l'eau, les communes sont aussi impliquées.
Tourisme	Rôle de promotion de la France à l'étranger Aide, assistance à l'industrie touristique	Les délégations régionales au tourisme sont transférées aux régions. Animation de la politique du tourisme et du classement des stations.	Classement des hôtels et des restaurants dans le respect des normes nationales et internationales.	

- Ministère jacobin de gauche, Lois Defferre 1982-1983 :

- Questionnement autour de la place de la DATAR
- Droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Réforme de la planification
- Répartition des compétences entre les collectivités et l'État

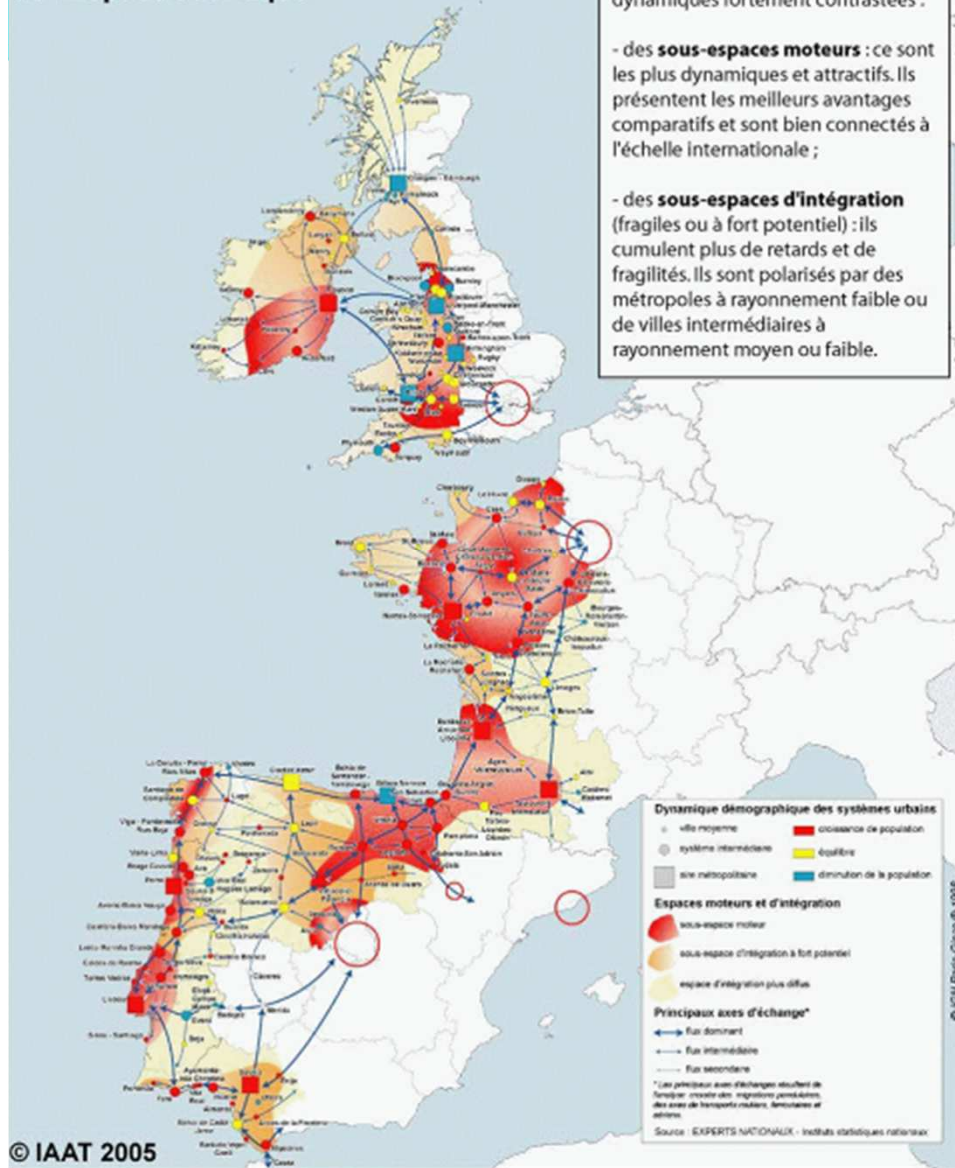
• Une nouvelle géographie des disparités

- Redessiner la carte des disparités à l'échelle nationale
 - Nouvelles relations entre l'industrie et le territoire : Nord et Est sont en crise ;
 - Nouveaux facteurs d'attractivité bénéficiant à la Bretagne et aux régions du Sud
- La revanche des Sud
 - Concurrence agricole et viticole ibérique => renforcement des programmes de modernisation et de transformation des modes de production
 - Financements européens (PIM) pour Aquitaine, Corse.
 - Modernisation et transformation des modes de production (fraises du Lot-et-Garonne – Vignoble du Languedoc) : de la quantité vers la qualité
 - Orientation vers de nouvelles technologies :
 - Industries légères à forte incorporation de recherche, hautement valorisantes : électronique, aérospatiale.

• Une nouvelle géographie des disparités

- Approfondissement de ce type d'activités pour devenir des hauts lieux de la recherche, de l'invention et du financement
 - Nouveaux centres d'impulsion autour de Lyon et de Grenoble.
- Nouveaux tropismes : qualité de vie, littoralisation, héliotropisme, nature, urbanité du Sud
 - Valorisation de la proximité à la Méditerranée ou à l'Atlantique (jusqu'alors négligée)

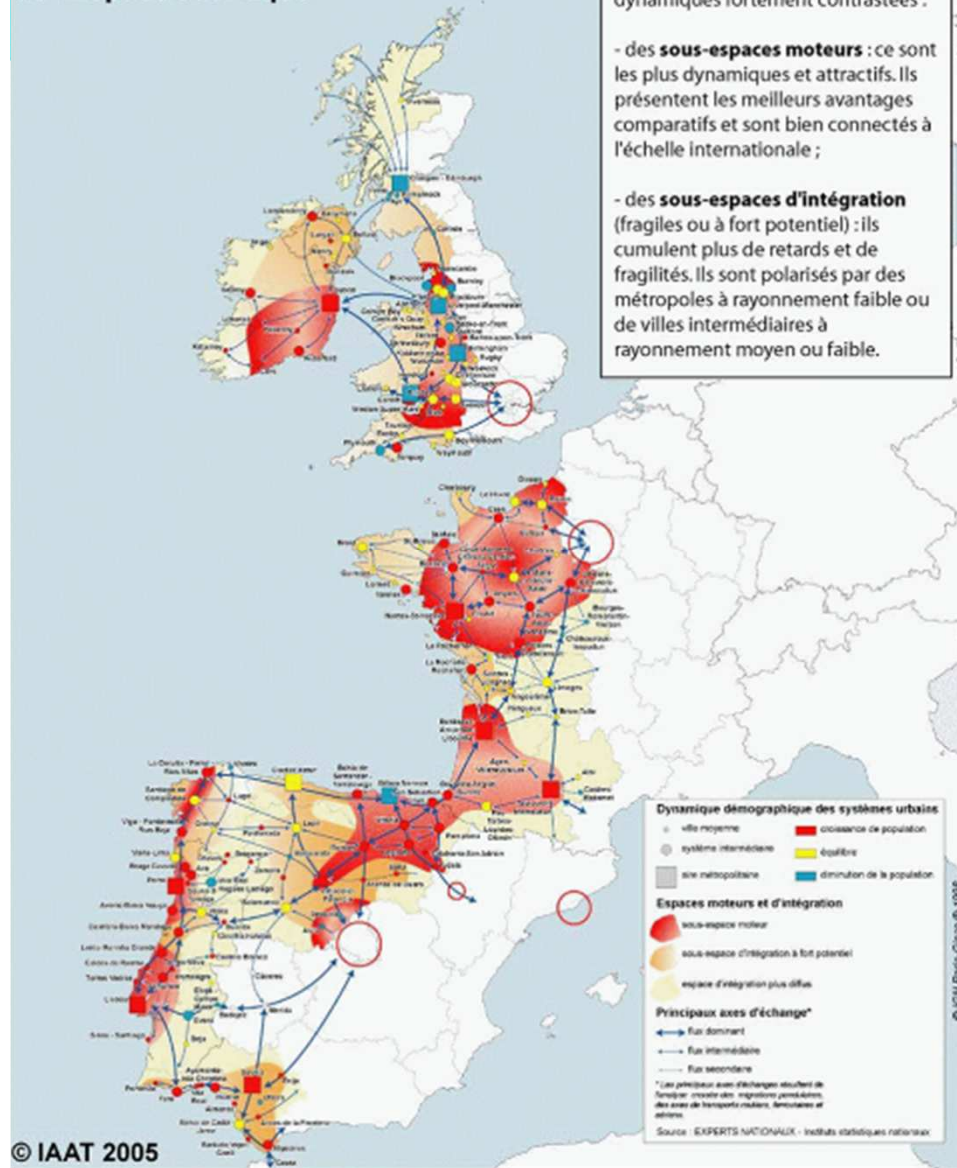
Organisation spatiale de l'Espace atlantique



La naissance de l'Arc Atlantique

- Attention particulière de l'Etat et de l'Europe pour la Bretagne, les Pays de Loire, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine
- Une politique d'infrastructures et de modernisation à l'image de la Bretagne,
 - Plan routier (discours de Quimper, février 1969)
 - Agriculture productiviste intensive => système agro-alimentaire puissant et moderne
 - Industries des télécommunications et TICE
- Centre Ouest (Poitou)
 - Pôle tertiaire (assurances, Futuroscope)
 - Conchyliculture et élevage
- Aquitaine et bordelais :
 - Viticulture
 - Diversification automobile (Ford) et aéronautique
 - Électronique
 - Foyer attractif des entreprises japonaises dans le cadre des barrières douanières de la CEE

Organisation spatiale de l'Espace atlantique



- Complémentarité entre :
 - La capacité de ces régions à construire un développement à partir d'ambitions locales
 - L'action de l'Etat et/ou de l'Europe
- => Réaction à la « banane bleue » étudiée en 1973 par R. Brunet.
 - Coopération interrégionale méditerranéenne et atlantique.

- Nouveaux fondements des politiques d'aménagement

- Les nouvelles technologies

- Attractives : faibles investissements fonciers et mobiliers

- Modèle de la côte ouest américaine (Silicon Valley) : jeune, diplômé, bricoleur, entre le laboratoire et le garage, créateur d'entreprise qui fait fortune (future Start Up...)

- Localisation très ouverte mais avec des facteurs polarisants :
 - Grandes villes
 - Esprit d'innovation,
 - Conditions de vie agréables
 - Infrastructures de transport multimodales

4 Le technopôle Alimentec de Bourg-en-Bresse

Le technopôle comprend des établissements industriels de haute technologie (procédés de fabrication, matériel d'équipement), des entreprises tertiaires, un IUT de génie biologique, une école supérieure de commerce, des laboratoires de recherche.



- Nouveaux fondements des politiques d'aménagement

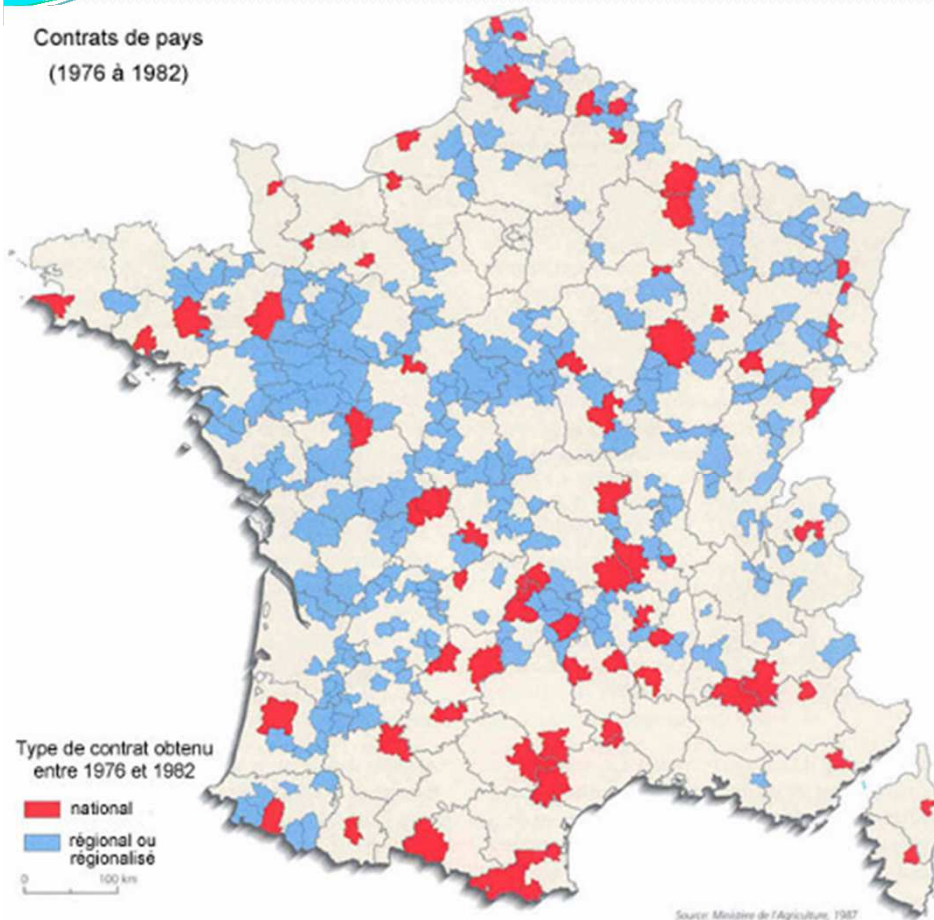
- L'attention portée aux PME-PMI

- Constitution d'un capital financier et financement des entreprises, notamment PME-PMI dont on redécouvre toute l'importance
- Plusieurs raisons à cela
 - Financières : assurer la reconversion et gérer la crise profonde des espaces du Nord
 - Reconnaissance de l'intérêt à favoriser la création d'entreprises de petite taille, hautement productives, réalisant de la VA et exportatrices
- Conviction :
 - Les créateurs d'entreprises n'ont pas d'abord besoin d'aides et de subventions
 - Mais de bons projets et de méthodes pour les prendre en considération
- Cohabitation entre :
 - Ces démarches d'innovation et de nouvelles technologie
 - Mesures réparatrices tels que les pôles de conversion

• Vers un développement local et territorial

- Passage d'un AT à dominante nationale au développement local et territorial
- Développement local = « contre modèle de développement » = Tous les arguments évoqués dans la première période sont quasiment repris, terme à terme, et inversés
 - Les ressources locales sont d'abord constituées des acteurs présents sur le terrain
 - Création d'un sentiment d'appartenance
 - Valoriser les ressources locales par eux-mêmes et pour eux-mêmes
 - Inutile de distribuer des aides si localement il n'existe pas une volonté de construire un projet de développement
 - D'abord mettre en œuvre des modalités permettant la construction de ces projets
 - Puis proposer des soutiens techniques et stratégiques plutôt que des moyens financiers
- Comité interministériel du 11 avril 1975, « Contrats de Pays »
- Double objectif :
 - Mettre un terme à la dévitalisation économique et démographique du monde rural par une liaison campagnes et villes petites ou moyennes ;
 - Développer les responsabilités locales en liaison avec les services de l'État.
 - 72 contrats nationaux, 321 contrats régionaux entre 1975 et 1983 = 8 000 communes et 5 M d'habitants.

Contrats de pays
(1976 à 1982)



- Changements de perception du rôle de l'aménagement du territoire en province :
 - Contestation du rôle de l'État
 - Limites et effets pervers du progrès technique.
 - Refus de l'exploitation (internationale ou nationale) : ressources et main d'œuvre.
 - Quête d'identité
- => dimension positive du localisme « Il n'y a pas de territoire condamné, mais des territoires sans projet »
- Limites :
 - Ressources humaines locales ?
 - Inégalités entre les territoires...

Réalisations emblématiques

La politique des villes moyennes (20 000 à 200 000 hab) de 1973 à 1979

- 10 ans après les métropoles d'équilibre
 - Projet qui apparaît surdimensionné en 1973 : retournement migratoire et crise économique
 - => pop vers des villes de plus petite taille

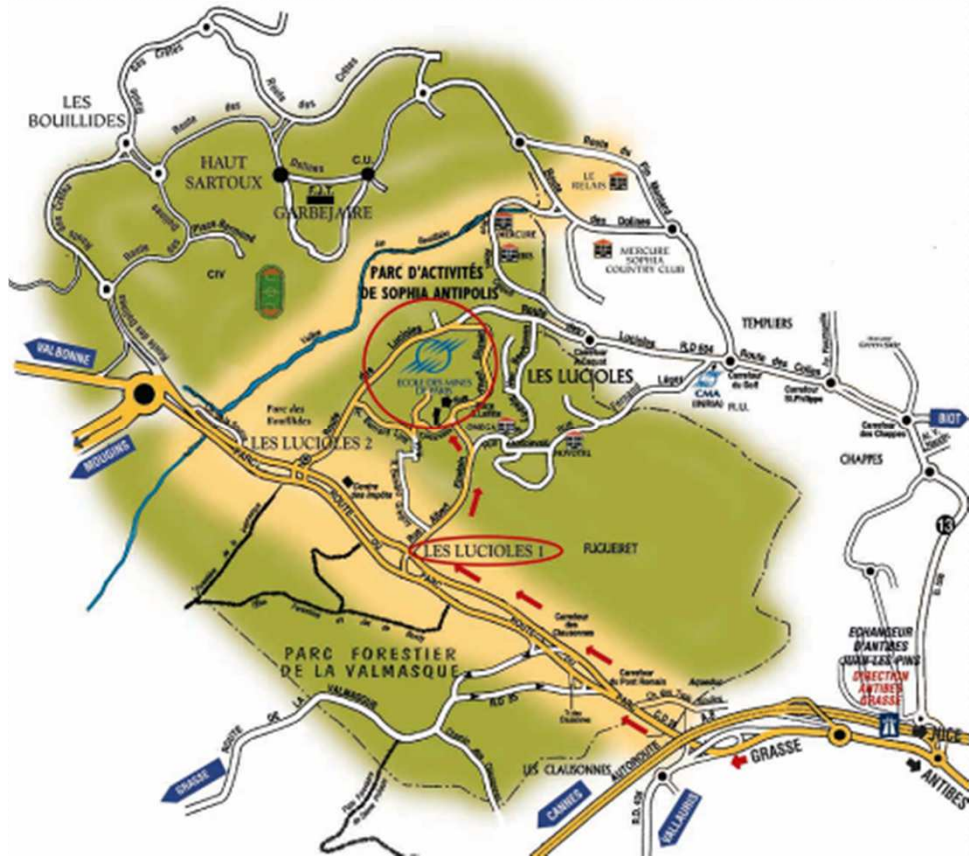


Le président de la Technopole, René JOCOU, son Conseil, son directeur, Alain ESTRADÉ et leurs collaborateurs, vous souhaitent leurs meilleurs voeux de Création et d'Innovation pour 2006

- Invention du contrat territorial entre l'État et les élus locaux.
- 73 contrats réellement établis : programmes pluriannuels de 3 ans
- Actions d'aménagement du cadre urbain (réhabilitation des centres des villes, espaces commerciaux, piétonniers)
- Sauvegarde des réseaux de sociabilité de proximité.
- Logique d'aménagement du cadre de vie
- Attractivité résidentielle vs strictement productive (logique précédente)

• Réalisations emblématiques

- **Les pôles de conversion (8 février 1984)**
 - Accompagnement à la modernisation des 3 secteurs en crise
 - Favoriser la création et le développement d'entreprises => mutations indispensables de ces économies locales
 - Actions mises en œuvre :
 - Soutien au dynamisme des entreprises (audits, recherche nouveaux débouchés, promotion à l'exportation...)
 - Développement technologique (renforcement des centres de formation, rapprochement avec les centres de transfert technologique, création de pépinière d'entreprises...)
 - Réaménagement de l'espace urbain et industriel (amélioration des réseaux de communications, rénovation de la voirie, amélioration des logements sociaux...)
 - Plan social pour la reconversion des salariés
- Le développement de l'innovation par les **technopoles**
 - Modèle américain des années 1970 ;
 - Relier les mondes de la recherche, de l'entreprise et des universités ;
 - « fertilisation croisée »
 - Valbonne Sophia-Antipolis (Nice) Meylan (Grenoble)
- => distinguer **technopôle** (parc d'activité basé sur la haute technologie) et la **technopole** (agglomération – Montpellier)



- **Sophia-Antipolis**

- 2300 ha aménagés
- 1200 raisons sociales
- Entre 30 et 40 000 personnes qui travaillent sur le site

- **Domaines**

- Enseignement supérieur, sciences de la santé, chimie, biotechnologie, informatique, électronique, sciences de la Terre...

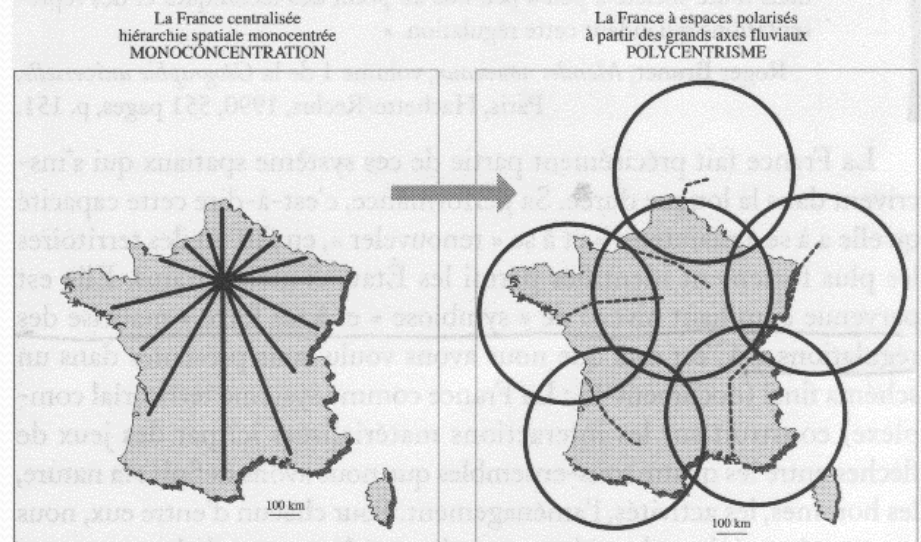
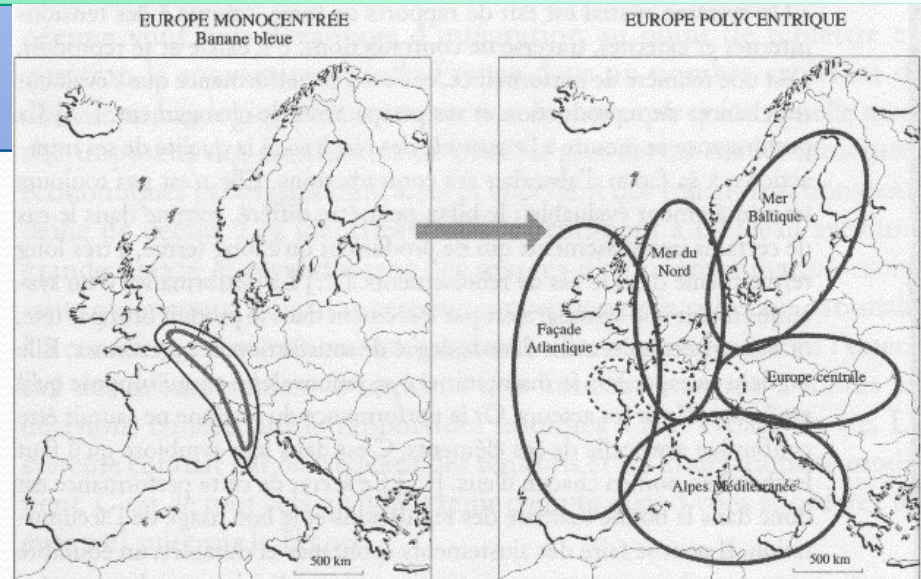
• Réalisations emblématiques

- Les contrats de plan : une modalité de coopération entre Etat et régions (janvier 1983)
 - D'abord conçus comme instrument d'articulation entre le plan national et les plans des régions
 - Engagements réciproques dans l'exécution du plan et de ses programmes prioritaires
 - Assure la cohérence avec les orientations du plan national
 - Initialement le plan de la région devait orienter l'objet et la portée des CPER
 - Mais dans les faits, c'est le CPER qui va orienter les plans des régions => disparition des plans des régions en 1994
 - Continuité et renouvellement des CPER dans le temps :
 - Les CPER ne sont pas des simples instruments d'application du plan national
 - Les CPER sont une forme plus autonome de programmation régionale

2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

C. La décennie 1990

- Courte période : succession accélérée d'alternances
 - Entre majorités politiques
 - Entre tendances d'une même majorité
- Une volonté commune
 - Répondre aux interpellations des 80's en matière d'AT
 - Redéfinir le rôle de l'État
 - Décentralisation sur le plan intérieur
 - Mondialisation sur le plan extérieur



2. Les grandes phases de l'aménagement du territoire en France

C. La décennie 1990

- En termes d'actions
 - Production législative, nouvelle dans son principe
 - Lois d'orientation de 1995 et 1999 (complétées par lois de 1999 et 2000 sur l'intercommunalité, l'urbanisme et l'agriculture)
 - Production de documents de planification
 - Conception et mise en œuvre de divers modalités de territorialisation
 - Activité prospective soutenue de la DATAR

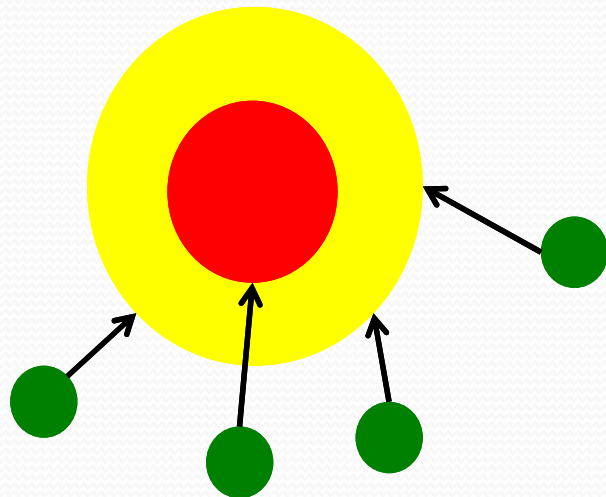
- Partout les décisions ont été inspirées par les 5 principes exposés en première partie
 - Parfois répartition/réparation, parfois création/protection

Chronologie

1990	<ul style="list-style-type: none"> • Débat à l'Assemblée nationale sur l'aménagement du territoire (mai) • Comité interministériel d'aménagement du territoire (novembre) • Lancement du programme « Prospective et territoires » • Politique des réseaux de villes • Développement d'une politique en faveur du télétravail 	1999	<ul style="list-style-type: none"> • Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (juin) • Loi relative au renforcement et à la coopération intercommunale (juillet) • Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (décembre) • Grands projets de ville (GPV) • Opération sites-témoins pour préparer les contrats d'agglomération • Adoption du Schéma de développement de l'espace communautaire (mai) • Loi d'orientation agricole (juillet) • CIADT d'Arles (juillet)
1991	<ul style="list-style-type: none"> • Relance de la politique de délocalisation d'emplois publics • Loi d'orientation pour la ville (juillet), grands ensembles et quartiers d'habitat dégradé, dotation de solidarité urbaine (DSU) • Chartes d'objectifs 	2000	<ul style="list-style-type: none"> • 4^e génération de contrats de plan État-Région (2000-2006) • Nouvelle génération de contrats de ville • 3^e génération de programmes financés par les fonds structurels européens (2000-2006) • Lancement du programme « Territoires 2020 »
1992	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan Université 2000 • Livres blancs de la recherche et de la technologie • Loi sur l'administration territoriale de la République (ATR) • Mise en place des Grands projets urbains 	2001	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) • CIADT de Limoges (juillet) avec un important volet numérique
1993	<ul style="list-style-type: none"> • CIAT de Mende (juillet) mesures en faveur du développement des zones rurales • « Grand débat » sur l'aménagement du territoire (octobre 93 – mars 94) • Contrats de ville 	2002	<ul style="list-style-type: none"> • Décret sur les schémas de services collectifs (24 avril) • CIADT (décembre), 4 objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - relever le défi du développement en valorisant le rôle des grandes villes et de leur réseau urbain, en développant des pôles d'excellence, en favorisant l'accès aux TIC... - inverser les logiques de déclin des territoires ruraux et urbains les plus fragiles, - exprimer de nouvelles solidarités territoriales, - renouveler le contrat de confiance entre l'État et les territoires.
1994	<ul style="list-style-type: none"> • 3^e génération des Contrats de plan État-Région - 1994-1998 (prolongé en 1999) • Contrat interrégional pour le Grand-Bassin parisien • 2^e génération de programmes financés par les fonds structurels européens (1994-1999) • CIADT de Troyes (septembre) • Schéma directeur de la région Ile de France • Lancement du premier appel à projet sur les pôles d'économie du patrimoine 	2003	<ul style="list-style-type: none"> • 40^e anniversaire de la Datar • Loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République (mars) • CIADT (septembre) consacré au monde rural • CIADT (décembre) qui a principalement porté sur : <ul style="list-style-type: none"> - la réforme des contrats de plan État-région, - l'engagement d'une stratégie nationale en faveur des grandes métropoles, - le lancement d'une politique ambitieuse des transports, - le soutien à une cinquantaine de grands projets.
1995	<ul style="list-style-type: none"> • Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire – LOADT (février) • Réforme de la PAT • Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, « loi Barnier » • Opération de préfiguration des pays 	2004	<ul style="list-style-type: none"> • Loi relative aux libertés et responsabilités locales (août) • CIADT (septembre) 3 dossiers principaux : <ul style="list-style-type: none"> - le lancement d'une nouvelle politique industrielle : les pôles de compétitivité, - la refonte de la politique du littoral, - un plan d'accompagnement du haut débit sur les territoires.
1996	<ul style="list-style-type: none"> • Loi relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (novembre) • Création des Zones franches urbaines (ZFU) et modification des Zones de redynamisation urbaines (ZRU) 		
1997	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation des Directives territoriales d'aménagement (DTA) • Approbation de l'avant projet de SNADT au CIADT d'Auch (avril) • CIADT (décembre) décidant de la révision de la LOADT 		
1998	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les contrats de plan (J.Chêrèque), les zonages (J.Auroux), les fonds structurels européens (P.Trousset), les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (Y.Morvan) • Lancement du premier appel d'offres sur les systèmes productifs locaux (SPL) • Mise en place du Fonds national de développement des entreprises (FNDE) • CIADT (décembre) 		

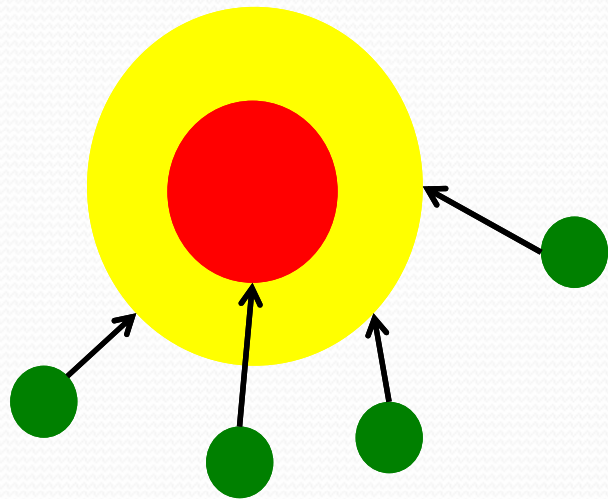
2005	<ul style="list-style-type: none"> • Loi relative au développement des territoires ruraux (février). • Ordonnance relative à l'allégement des procédures d'adoption et de révision des schémas de services collectifs (SSC). Suppression des SSC de transport (juin). • CIADT (juillet) <ul style="list-style-type: none"> – labellisation des pôles de compétitivité, – mesures d'accompagnement de bassins en mutations économiques, – soutien à différents grands projets dont ITER. • Décret relatif à la création du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires – CIIACT – (octobre). • 1^{er} CIIACT (octobre) portant notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> – une meilleure prise en compte de l'anticipation des mutations économiques, – la transformation de la DATAR en DIIACT, – l'accélération du programme des infrastructures de transport. • Décret relatif au Conseil national du littoral (novembre). • Décret créant la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires – DIIACT – (décembre).
2006	<ul style="list-style-type: none"> • CIIACT (mars), décisions concernant : <ul style="list-style-type: none"> – le lancement des contrats de projets État-Régions 2007-2013, – la mise en œuvre en France de la politique européenne de cohésion 2007-2013, – la réforme des aides à finalité régionale (AFR) 2007-2013, – le renforcement de la politique des pôles de compétitivité. • Décret relatif aux pôles d'excellence rurale (avril). • Loi relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux (avril).
2007	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des contrats de projets État-Régions (2007-2013). • 4^e génération de programmes financés par les Fonds structurels européens (2007-2013). • Lancement de l'évaluation des pôles de compétitivité.
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement territorial des restructurations de l'outil de Défense. • Annonce de la poursuite de la politique des pôles de compétitivité. • Présidence française de l'Union européenne: politique de cohésion et aménagement du territoire (conférence et réunion informelle des ministres).

- La tension entre le mondial et le local



- La **mondialisation**
- => Deux types de préoccupations s'imposant à l'AT
 - Logiques d'intégration par :
 - Assimilation par l'Europe
 - Harmonisation par la Commission européenne
 - Résistance des collectivités (coopération interne ou locale) face aux pressions extérieures
 - Définition de nouvelles centralités,
 - Définition des lieux adaptés de la gouvernance territoriale
 - Notion de qualité, de terroir
 - Renforcement de son identité => cohésion et solidarité
- Nouvelle thématique : polarisations sociales
 - Dépassement de l'opposition urbain/rural : nécessité et difficultés => assurer un continuum de services
 - Attention portée sur les fragmentation sociales à de multiples niveaux : ségrégation, inégalités ou exclusion

- La tension entre le mondial et le local

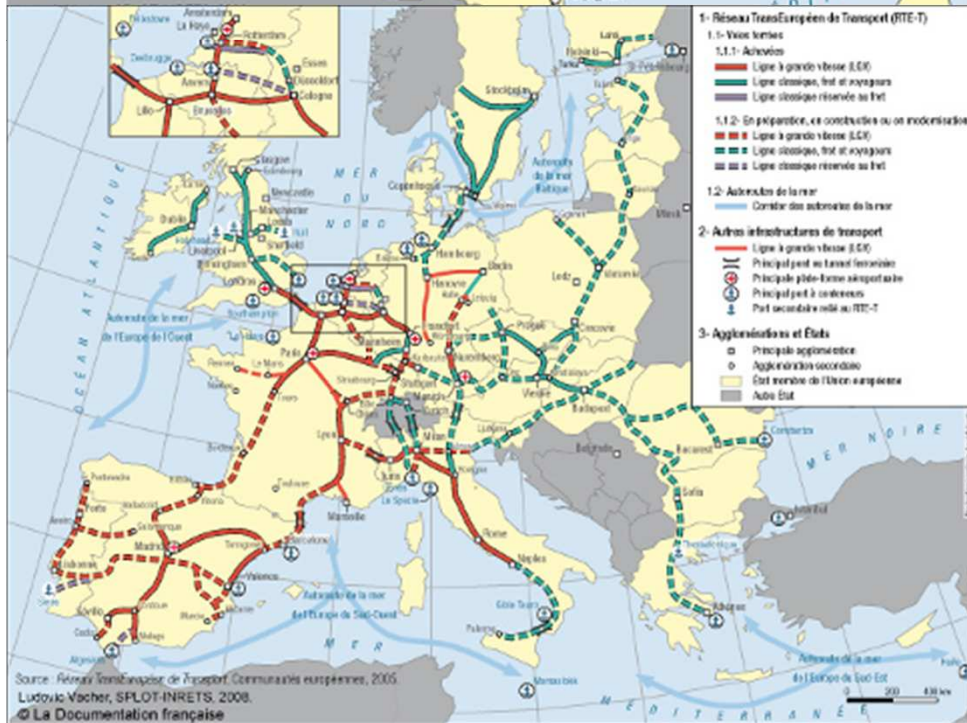


- La **métropolisation**

- Mobilité accrue des marchandises et des hommes à toutes les échelles
- Développement des transports rapides (aériens, routiers, ferroviaires)
- => renforcement de la concentration des activités sur de grands axes privilégiés et particulièrement sur des hubs (grandes villes en voie de métropolisation)

- Questions

- Lien taille et rang à différentes échelles ?
- Quelle équité ?
- Morphologie de la croissance (pavillons, ensembles) ?
- Ségrégation sociale (quartiers, banlieues, transports) ?
- Durabilité du développement urbain
- Quelle gouvernance adopter ?



La France au sein du Réseau Trans Européen de Transport (RTE-T), 2005

Source : La Documentation photographique n°8096

- **Les mobilités** obligent à repenser l'espace et les localisations :

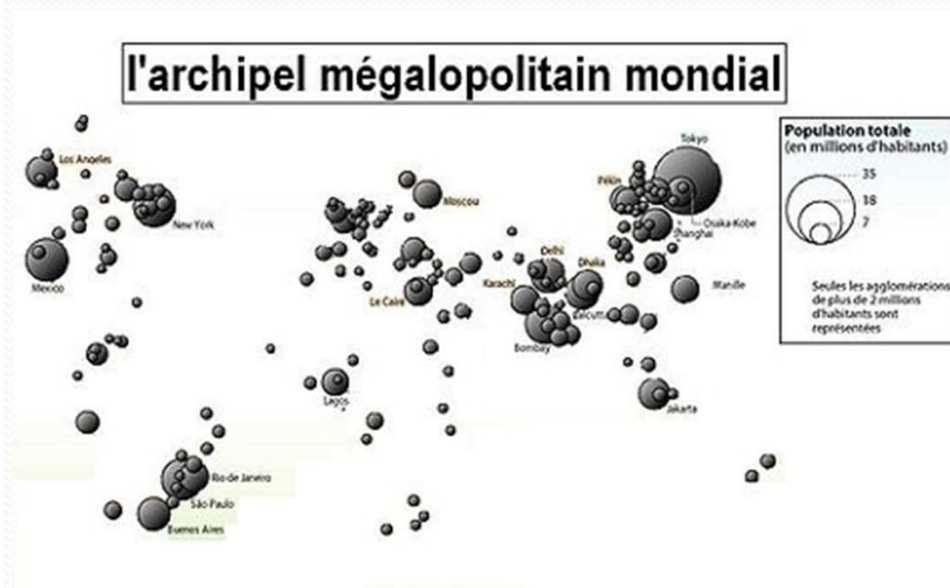
- Les entreprises

- Organisation en réseaux
- Organisation décentralisée en unités productives spécialisées et complémentaires
 - Séries courtes
 - « juste à temps »
- Dépendance forte aux transports et à leur rapidité
 - Maîtrise du temps l'emporte sur la réduction des distances

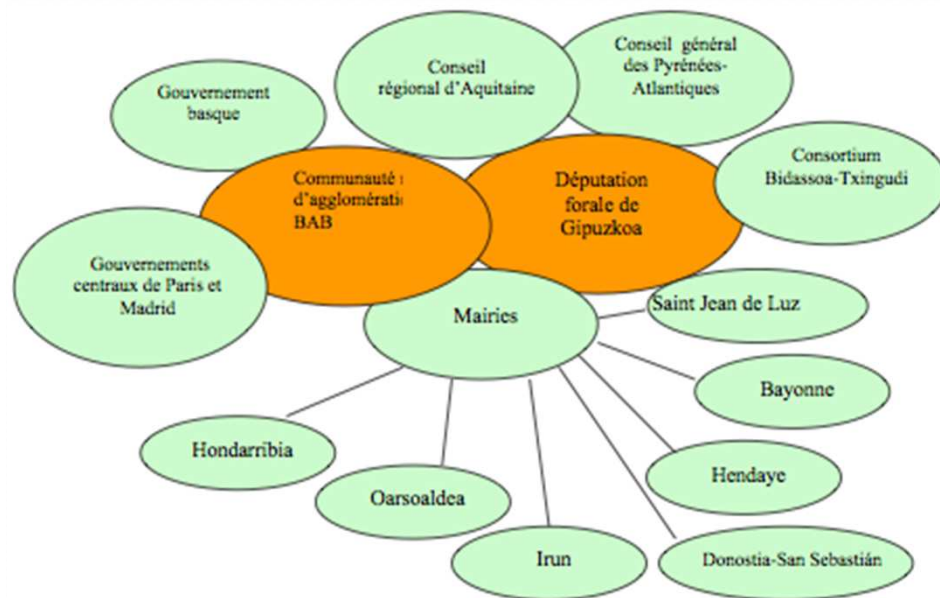
- **Corridors** et zones connectées s'opposent aux espaces marginalisés par les infrastructures

- Importance des nœuds de communication
- Les hommes ont des mobilités multiples
 - Professionnelles, résidentielles, loisirs ;
- Enjeux de **vitesse** pour les acteurs économiques et pour les hommes

• Des mondes d'archipels



- Disparition des frontières mais apparition de découpages fonctionnels et d'organisation territoriales
- Double phénomène de **concentration** et de **dispersion** :
 - Concentration sur un nombre limité de points centraux très attractifs à l'échelle mondiale
 - Dispersion des activités en fonction de la DIT
 - Importance des transports pour la mise en cohérence...

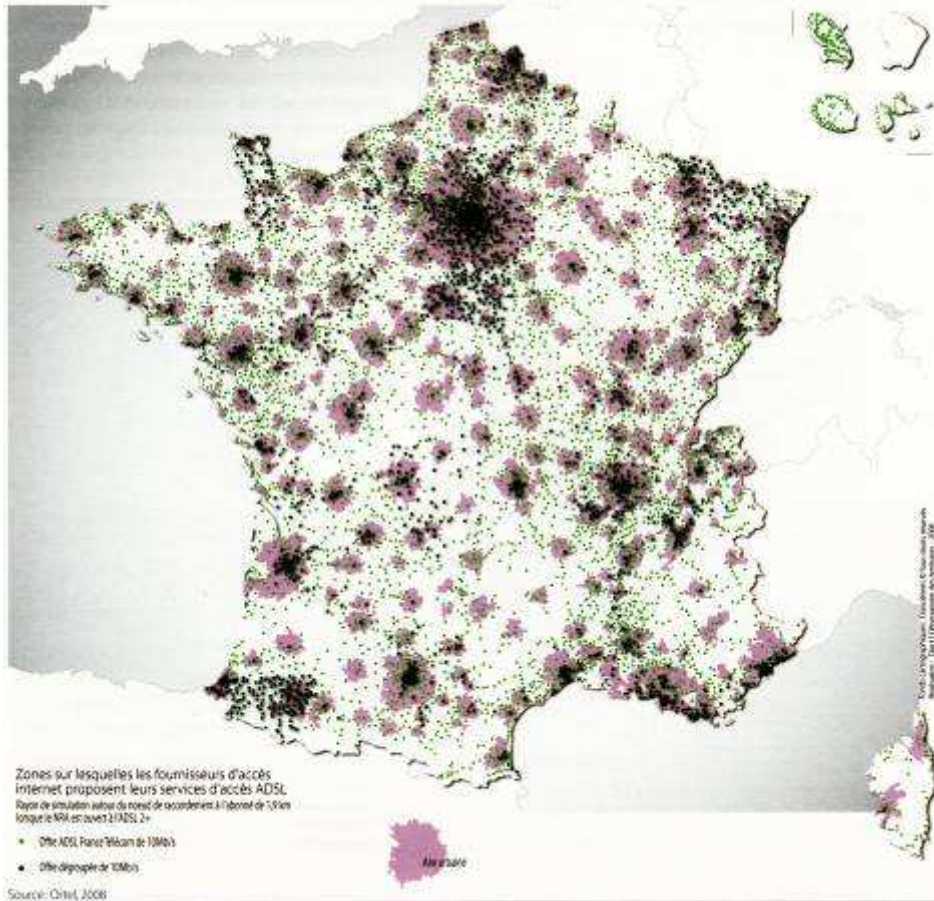


- Contradictions de l'ADT

- => Renforcer Paris dans la course internationale ainsi que quelques villes de rang inférieur (Lyon – Lille, Marseille, Strasbourg)
- Soutenir les métropoles d'équilibre
- Favoriser la constitution d'unités urbaines transfrontalières (Lille, Euro-cité basque)
- Satisfaire les exigences des citoyens en matière de qualité de vie urbaine (ville durable).
- Quel statut donner aux campagnes ?
 - Priorités anciennes sont caduques
 - Conception en termes de **bien public** : paysage, nature.

• ADT aujourd'hui

Carte 10 > Couverture ADSL en 2008



- La mise en place de **dispositifs législatifs spécialisés et thématisés** :
 - Loi Montagne (1985)
 - Loi littoral (1986)
 - LOADT, dite loi Pasqua
 - LOADDT, dite loi Voynet
 - Lois sur l'urbanisme : Coopération intercommunale (12 juillet 1999) - Solidarité et Renouvellement Urbain (13 décembre 2000)
- Changement des modalités de planification :
 - Accentuer la **prospective** (réflexion sur le futur avec des moyens réalistes)
 - Systématiser le **débat** public et politique
 - Conception et modélisation des territoires
 - Les agglomérations (aménagement, développement)
 - Les pays
 - Les Systèmes productifs locaux
 - Les pôles d'économie du patrimoine
 - Aménagement numérique (NTIC)
- La prise en compte de **l'échelle européenne et mondiale** et de ses modalités administratives :
 - Principes mis en oeuvre par l'UE :
 - programmation,
 - concentration (lieu le plus difficulté),
 - additionnalité (en complément des fonds nationaux),
 - partenariat (toutes les échelles sont mobilisées).
 - subsidiarité

Le sens de l'aménagement en France durant 50 ans...

Conclusion provisoire

- Des actions décidées par le gouvernement centrées sur les grandes villes,
- Augmenter la croissance économique du pays ;
- Réaliser ces actions sous le contrôle de l'État, dans le cadre de structures financières mêlant le public et le privé,
- Suivre des normes édictées par des séries de lois, décrets et règlements s'ajoutant au cours du temps ;
- Mettre en œuvre cet arsenal complexe par des professionnels (urbanistes, ingénieurs, administratifs, juristes, aménageurs, promoteurs...)
- Pour donner un autre contenu à l'aménagement du territoire, il a fallu en particulier :
 - qu'il cesse d'être un simple outil de la croissance économique nationale ;
 - que l'État accepte de partager le pouvoir dans ce domaine ;
 - que le territoire national, au singulier, devienne un ensemble de territoires, au pluriel ;
 - qu'on admette que les populations concernées deviennent actrices des décisions comme des réalisations pour l'aménagement de leur propre territoire ;
 - qu'on s'aperçoive que l'augmentation du PNB n'entraînait pas automatiquement un mieux vivre ;
 - et que l'aménagement soit au service d'un développement humain.

1. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

- Les tensions urbaines
- Les espaces transfrontaliers
- L'arc atlantique
- Aménager les espaces productifs compétitifs

2. Le cadre législatif français

- Lois Pasqua - Voynet
- Montagne
- Littoral
- Grenelle de l'Environnement

Quelques pistes de sujets...

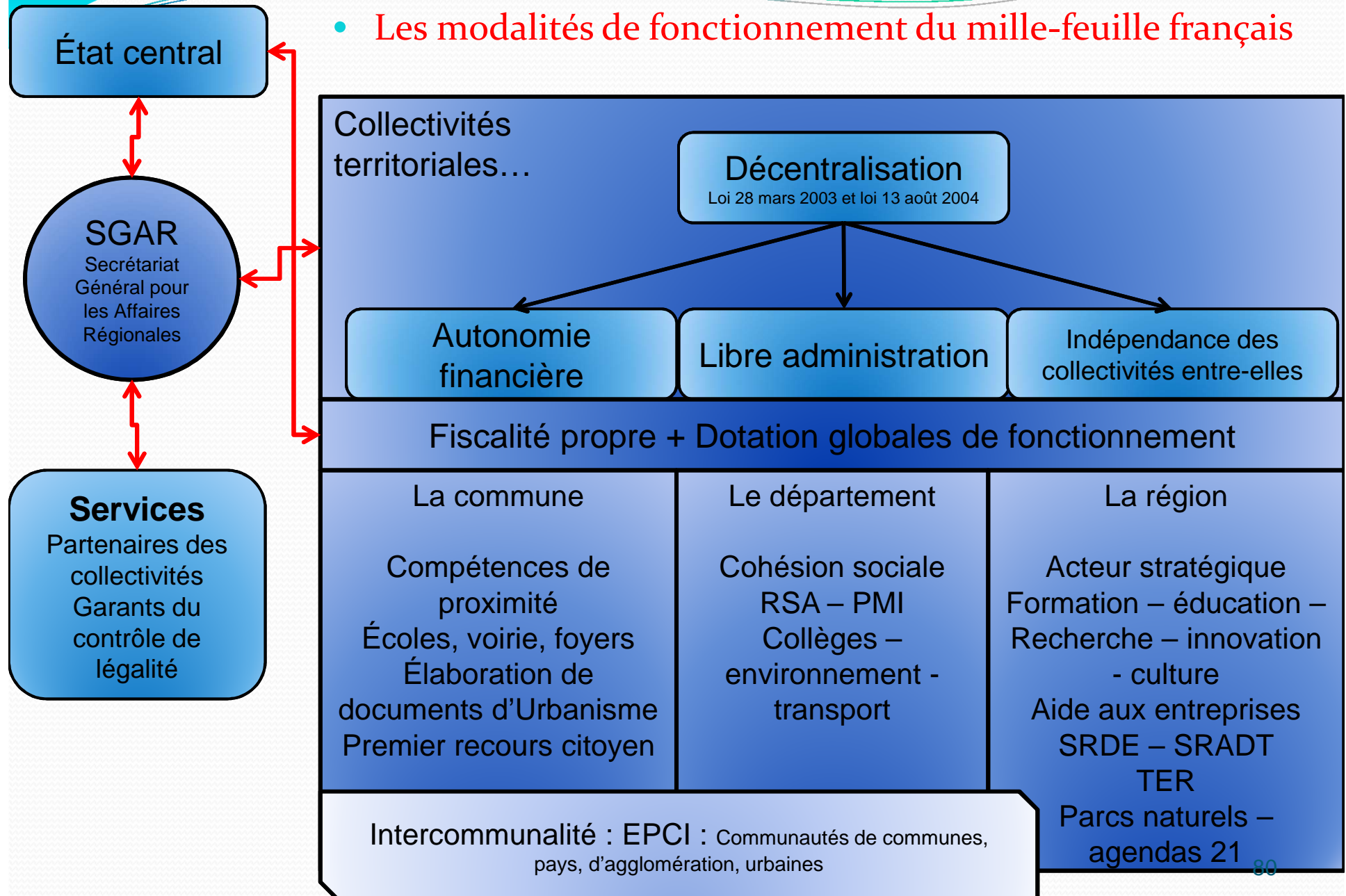
- Le Territoire pluriel
- Les échelles de l'ADT
- Politiques de la ville et banlieues
- Transports, vitesse et réseaux
- La durabilité
- L'Outre mer
- La mise en valeur du patrimoine

Bibliographie

- Jean-Pierre DOUMENGE, *L'Outre-mer français*, Paris, Armand Colin, 2000, page 142 sqq.
- Roland PASKOFF, *Les Littoraux, Impact des aménagements sur leur évolution*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Jean-Christophe GAY, « L'Outre-mer français en mouvement, *La Documentation française*, 2003.
- Pierre MERLIN, *Aménagement du territoire en France*, La Documentation Française, 2007.

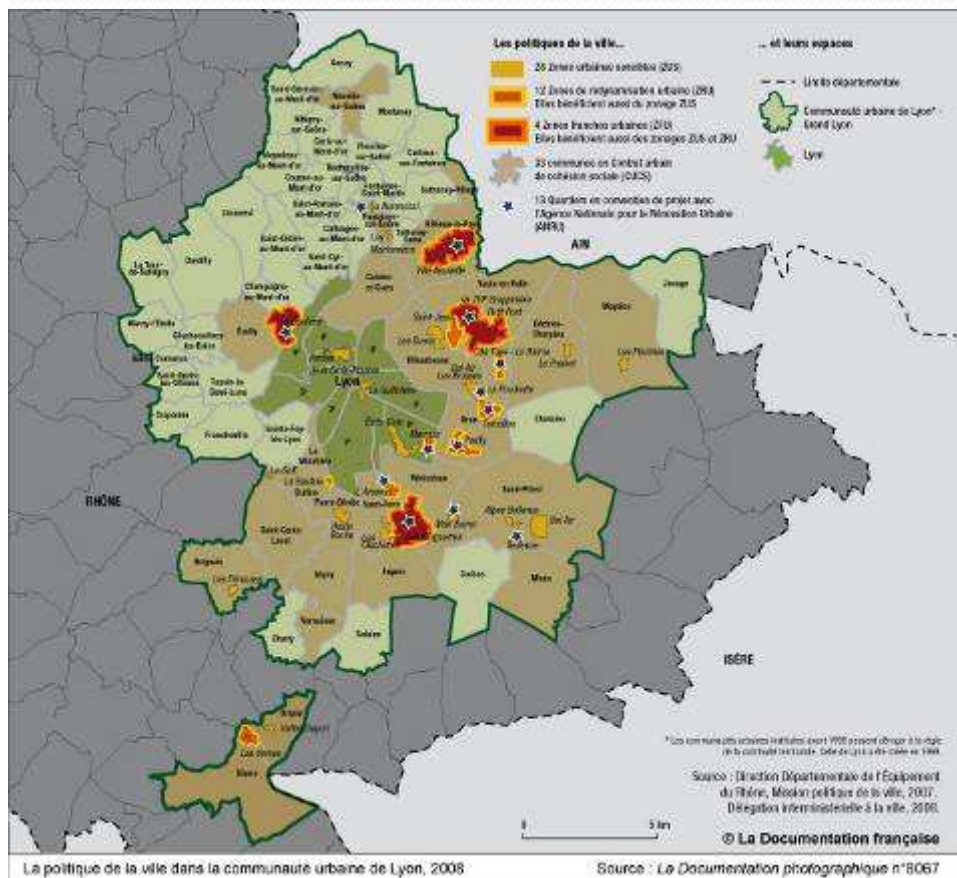
3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

- Les modalités de fonctionnement du mille-feuille français



3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

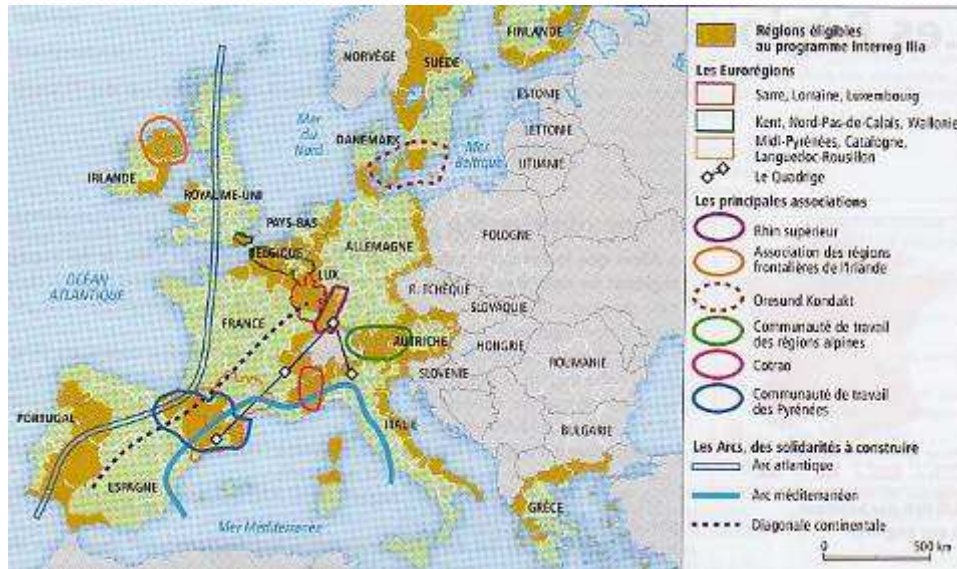
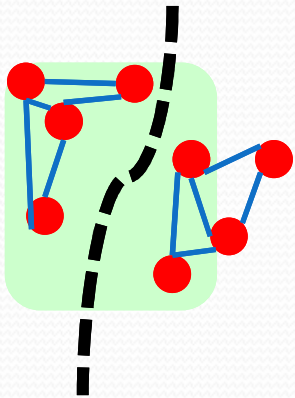
La politique de la ville



- Des outils juridiques et des moyens financiers pour réduire les écarts entre les quartiers. et le reste du territoire.
- Action multiple : urbanisme, architecture, actions économiques et programmes sociaux.
- Mille-feuille spatial...
- Découpages territoriaux transversaux : zones touchées par le chômage et la précarité de l'emploi ; les indicateurs de précarité sociale ; les revenus et l'importance des ménages non imposés.
- Projets de désenclavement physique et de réinsertion économique et sociale à l'échelle du bassin de vie.
- CUCS (Contrats Urbains et Cohésion Sociale) déterminent les zonages prioritaires de la politique de la ville et celui du projet intercommunal.

3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

Les espaces transfrontaliers

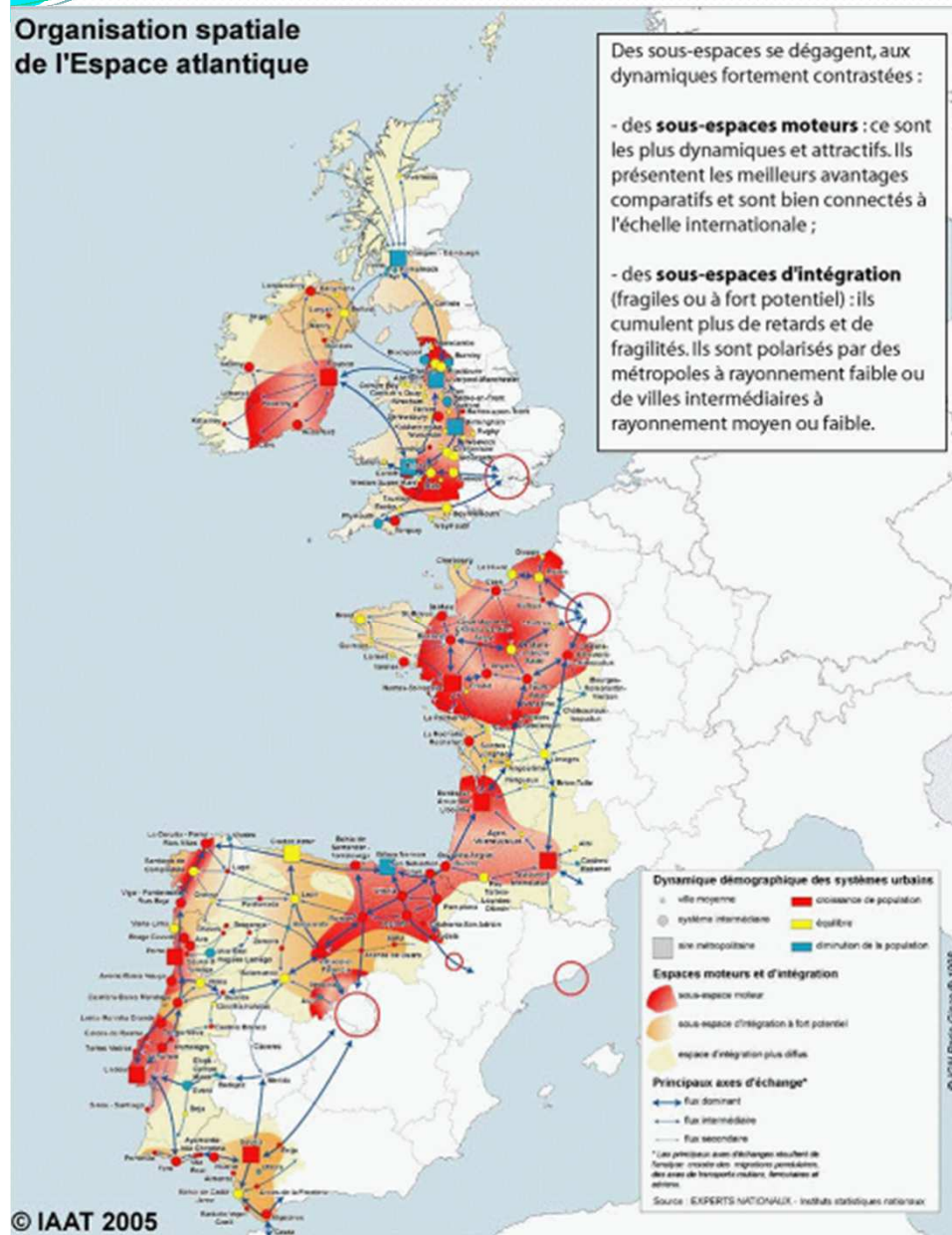


- Constat : faiblesse des 22 régions administratives par rapport aux Länder.
- UE et Maastricht (1992), Euro (2002)
- Frontière barrière => poreuse : flux de marchandises, d'hommes et de capitaux.
- Absence de contraintes spécifiques réciproques
- Espace interface de réciprocité entre les deux côtés de la frontière
- Maintien des aires systèmes propres à chaque pays.
- Ex : système rhénan français – allemand
- => logique de territorialisation conduit à l'intégration dans un nouveau système.

3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

L'arc Atlantique

Organisation spatiale de l'Espace atlantique



- Une construction européenne
- Une réaction à la « banane bleue » datant de 1973.
- Un ensemble de territoires combinés avec une nature (climat, paysages, polyculture) et une histoire (langues, traditions) propres aux régions atlantiques.
- Centre d'impulsion au XV^e siècle (colonisation), puis commerce triangulaire. Petite industrialisation.
- Périphérie aux ressources utiles au centre : agriculture, élevage, pêche.
- Sites stratégiques : arsenaux, écoles militaires.
- M-O fordiste qui a séduit lors des Trente Glorieuses.
- Activités de pointe : Nantes, Bordeaux, Rennes.
- Tourisme balnéaire, voile, thalassothérapie...
- Bonne accessibilité multimodale
- Forte liaison à Paris mais faible interconnexion régionale.
- Reconquête culturelle et identitaire (Lorient)
- Limites : grandes différences de développement, de niveau d'urbanisation, de capacités d'innovation ou de modèles culturels.

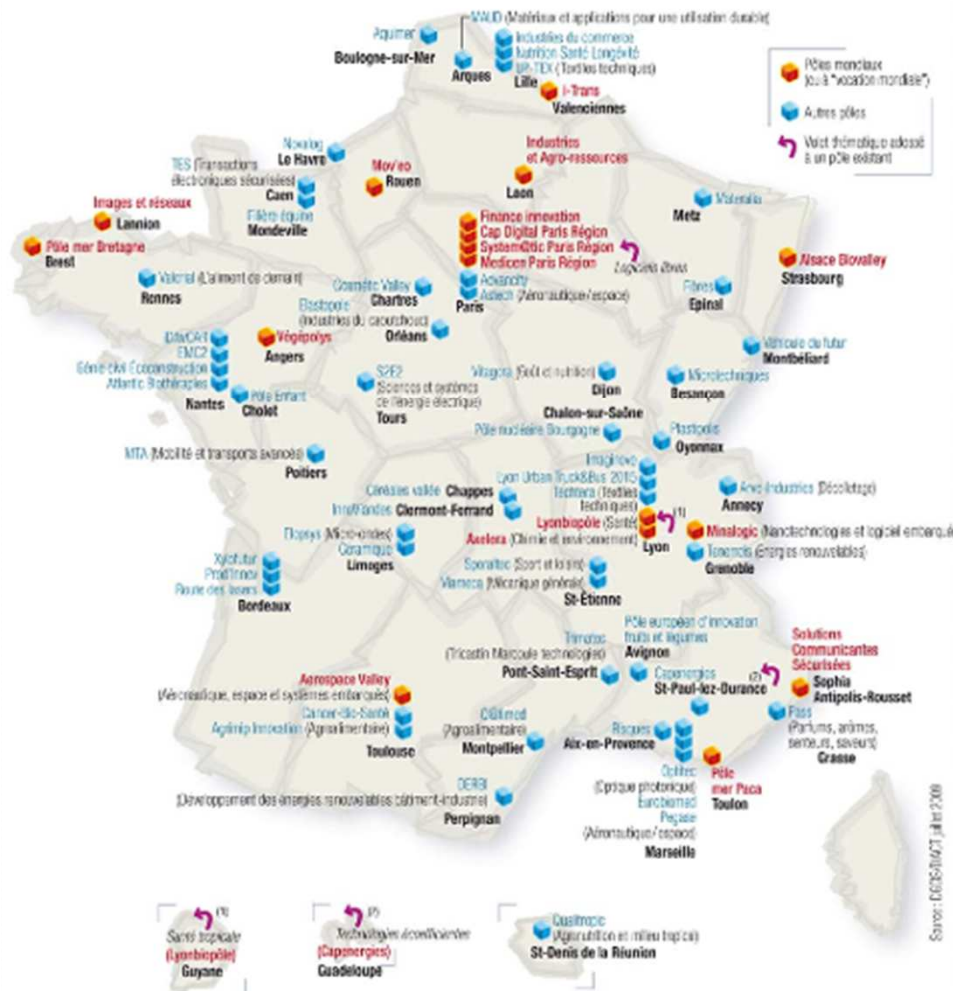
3. Les « nouveaux territoires » de l'Aménagement en France ? Enjeux.

Aménager les espaces productifs compétitifs

Carte des 71 pôles de compétitivité français

(mise à jour juillet 2009)

Pour en savoir plus sur chaque pôle de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr

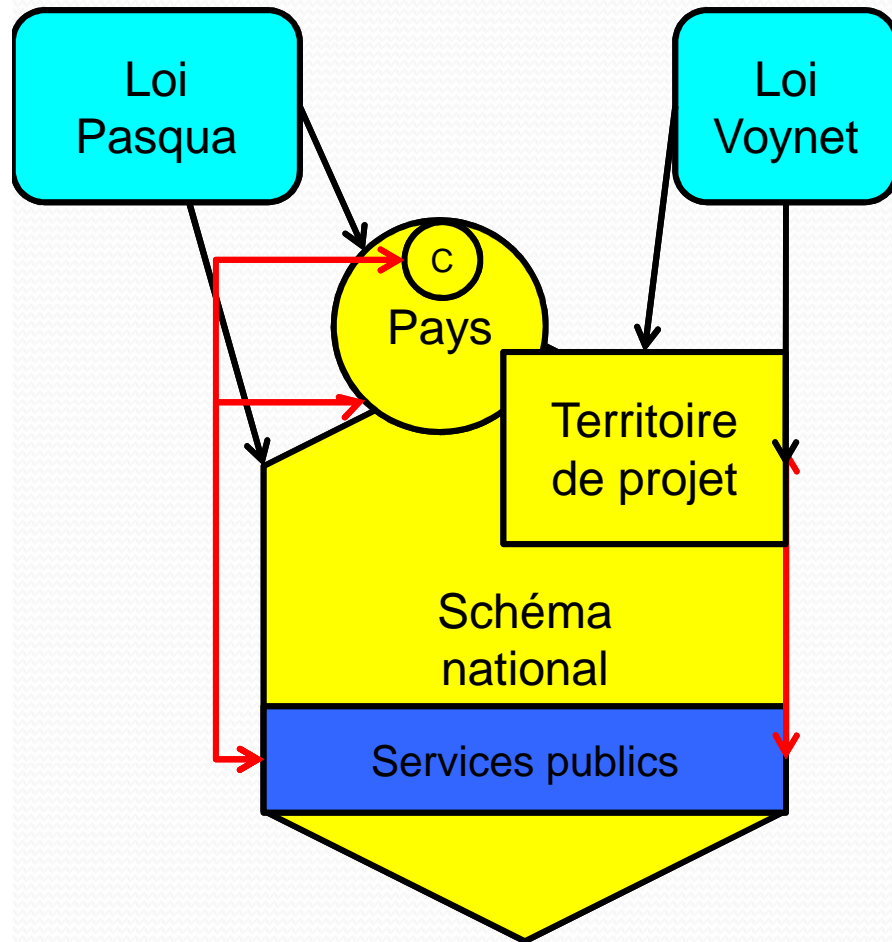


- « Combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation, et d'unités de recherche publique ou privée, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants. » Woessner, page 124.

- Quatre exigences :
 - Produire de la richesse avec VA forte
 - Emplois qualifiés
 - Se positionner sur des marchés mondiaux
 - Partenariat fort entre les acteurs
- Forme juridique souple : loi 1901, GIE, GIS
- Forte tradition centralisée en France, logique d'action est « top down » pour la croissance des technopoles.
- Cadre urbain et spatial : héliotropisme, architecture, élus ouverts et entreprenants, manifestations culturelles, image jeune...

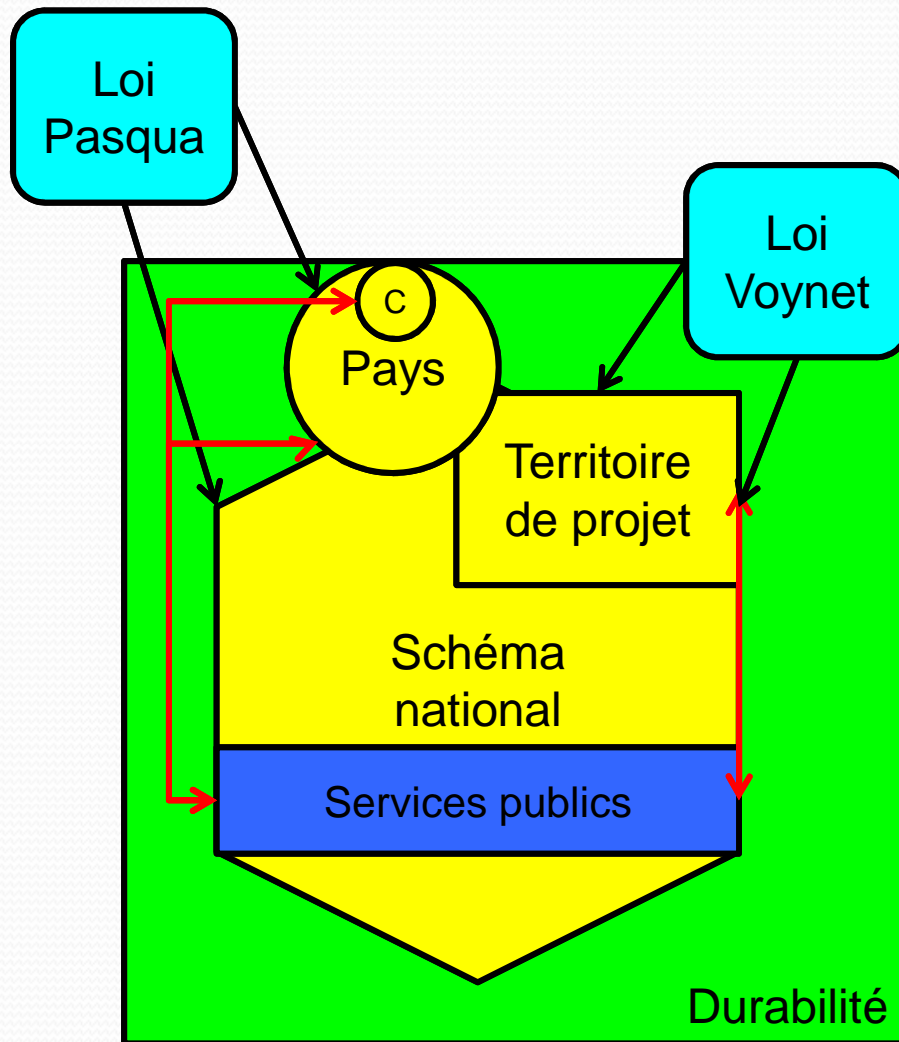
4. Le cadre législatif français

Lois Pasqua - Voynet



- => Abs d'ADT entre 1982 et 1993.
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°95-115 du 4 février 1995, dite « loi Pasqua » :
 - **Unité et solidarité nationale.**
 - Refonde le dispositif contractuel Français sur la base d'un **schéma national d'aménagement du territoire, schéma régional, schémas sectoriels, schémas interrégionaux de littoral.**
 - Nouvelles **institutions** (conseil national ADT)...
 - Institue " le pays ", territoire infra-régional de pertinence pour la bonne coordination des politiques publiques à l'échelon local.
- Quelle mise en œuvre ?
 - Limitée par la réticence des élus locaux.
- Quatre ans plus tard, la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire n° 99-553 du 25 juin 1999 :
- => **Restaurer la cohésion nationale, réduire les inégalités spatiales, consolider la décentralisation, développer les métropoles régionales, assurer un développement durable.**
 - Création des schémas de services collectifs,
 - Recomposition des territoires de projet
 - Modernisation des services publics et entreprises nationales qui concourent à l'équilibre du territoire
 - Réforme du dispositif d'élaboration et de suivi des politiques territoriales (SGAR)
 - Refonte des outils de contractualisation

4. Le cadre législatif français



- Neuf schémas de services collectifs se substituent au schéma national de 1995 :
 - Schéma de services collectifs de **l'enseignement supérieur** et de la recherche
 - Schéma de services collectifs **culturels**
 - Schéma de services collectifs **sanitaires**
 - Schéma de services collectifs de **l'information et communication**
 - Schéma multimodal des transports de **marchandises**
 - Schéma multimodal des transports de **personnes**
 - Schéma de services collectifs de **l'énergie**
 - Schéma de services collectifs des **espaces naturels et ruraux**
 - Schéma de services collectifs du **sport**.
- La réalisation de ces schémas a un triple objectif :
 - Susciter et fédérer le dynamisme et la coopération des territoires,
 - Garantir et optimiser le fonctionnement des services publics,
 - Intégrer les impératifs du développement durable.
- Les schémas sont adoptés par décret.
- LOADDT supprime l'échelle nationale
- => **Loi proche des thématiques aménagistes des années 60 mais qui privilégie l'échelle infra nationale.**

4. Le cadre législatif français

• Loi Montagne 1985

Définition spatiale = 116 000 km²

→ **Milieu** difficile : climat, pentes, risques

→ **Activités** : agriculture, sylviculture, artisanat, p^o hydro, industrie dans les vallées, commerces et services pour le tourisme.

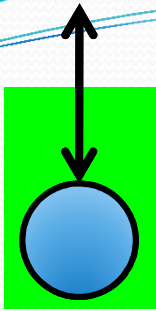
Objectifs de la Nation : préserver les milieux fragiles et assurer le développement par les Montagnards.
Outils : Conseil national de la Montagne

Article 1 : *La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. Le développement équitable et durable de la montagne s'entend comme une dynamique de progrès initiée, portée et maîtrisée par les populations de montagne et appuyée par la collectivité nationale, qui doit permettre à ces territoires d'accéder à des niveaux et conditions de vie comparables à ceux des autres régions et offrir à la société des services, produits, espaces, ressources naturelles de haute qualité. Elle doit permettre également à la société montagnarde d'évoluer sans rupture brutale avec son passé et ses traditions en conservant et en renouvelant sa culture et son identité.*

- L'Etat et les collectivités publiques apportent leur concours aux populations de montagne pour mettre en œuvre ce processus de développement équitable et durable en encourageant notamment les évolutions suivantes :
 - Faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
 - Engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
 - Participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
 - Assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
 - Réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la **contractualisation** des obligations.
- Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne - Version consolidée au 10 octobre 2006 - Modifié par Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 179 JORF 24 février 2005

XIX

1 1
9 9
3 6
0 0



Thermalisme

Station village

- Villages de vallées, accessibles
- Action municipale
- Pratiques sportives, familiales
- Liens avec la ville
- Hivernale et estivale

Plan neige

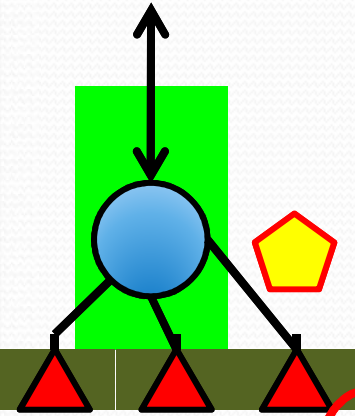
- Créer 20 stations nouvelles = 20 à 30 000 lits
- Interlocuteur unique : promoteur
- Stations intégrées
- Hivernal exclusif

- 300 000 lits (froids)
- Bénéfices aux promoteurs et banques
- Urbanisation massive

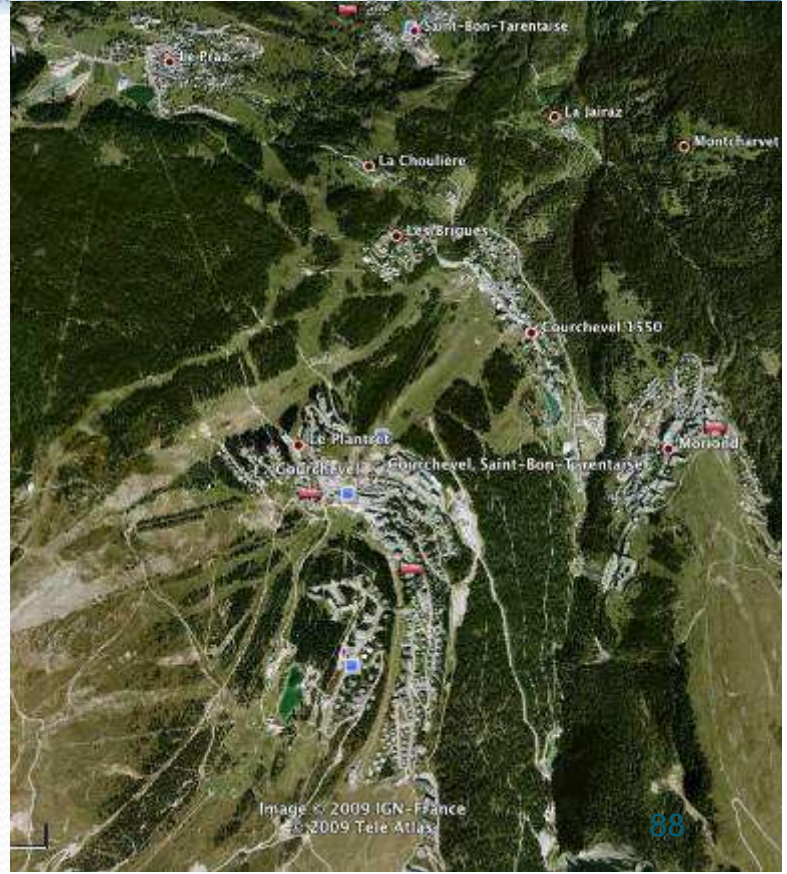
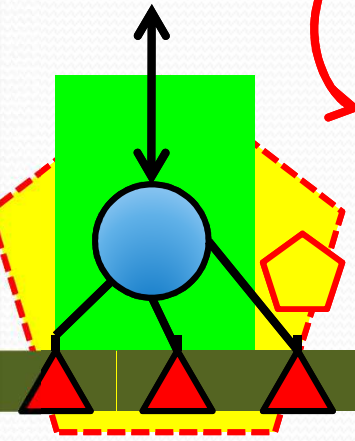
Loi Montagne

- Développement local
- Diversification des activités de loisirs
- Identité culturelle
- Protection des sites et des paysages
- Élus responsabilisés

1 1
9 9
6 8
0 0

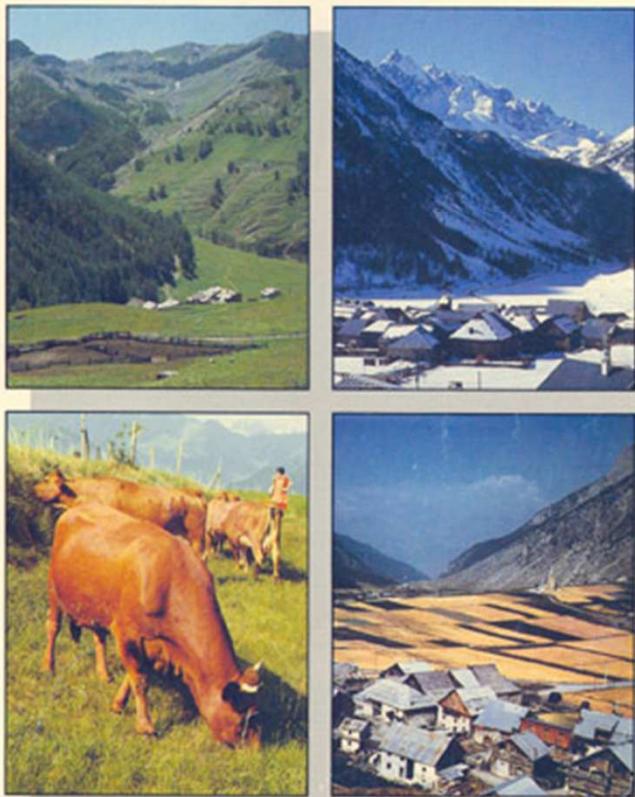


1 2
9 0
8 0
5 9



LA MONTAGNE UNE LOI UNE POLITIQUE

PRÉFACE DE RENÉ SOUCHON

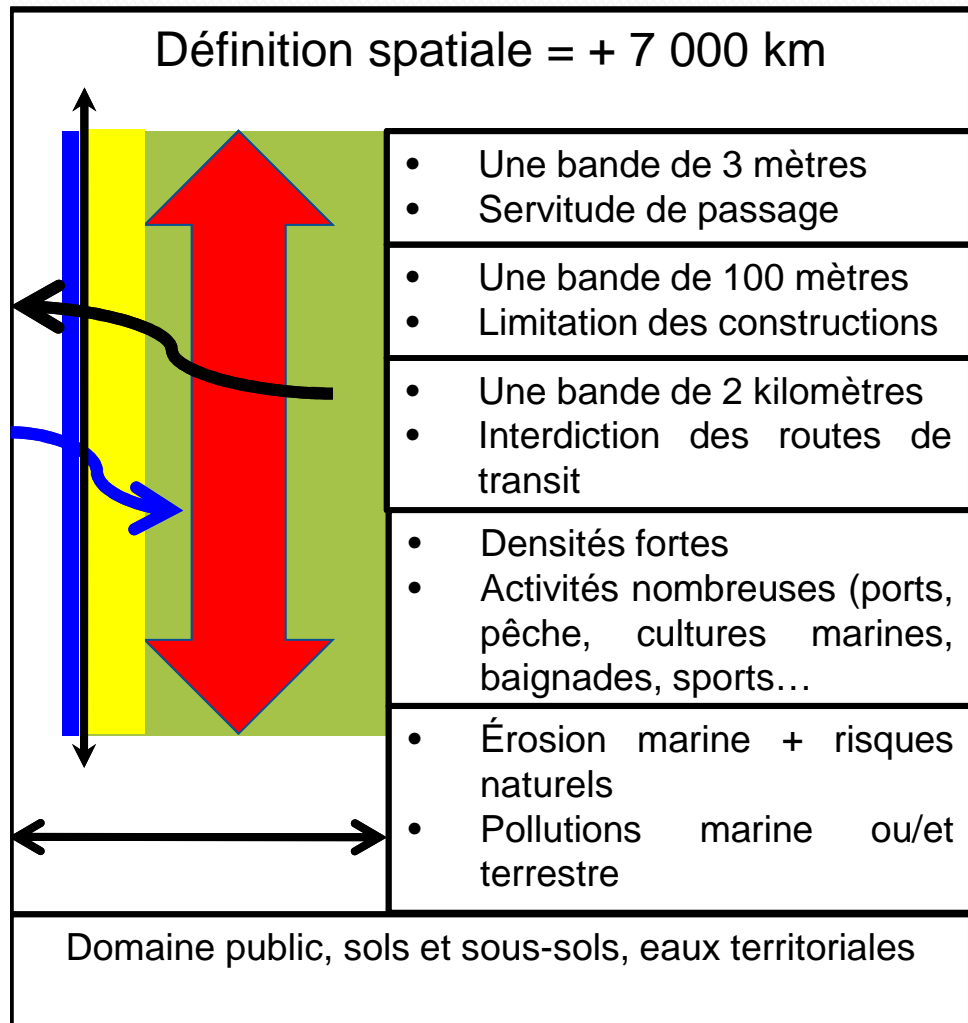


AVANT-PROPOS DE BERNARD ATTALI

- Bilan de la loi Montagne
 - Application de la loi *a minima* pour les questions de protection-aménagement par les élus locaux.
 - Aides concernent surtout l'économie agricole
 - Population montagnarde en reprise
 - Stagnation des emplois
 - Tourisme = + 7 milliards € pour le tourisme hivernal...
 - 5 millions de lits
 - Protection de 30% des espaces.

4. Le cadre législatif français

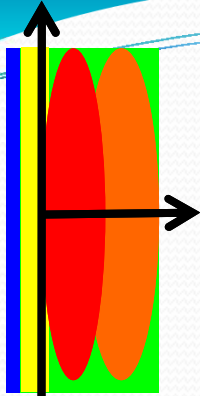
• Loi Littoral 1986



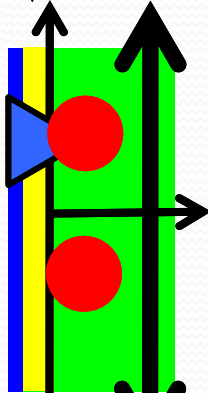
- Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'Etat et des collectivités locales, ou de leurs groupements, ayant pour objet :
 - La mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral ;
 - La protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ;
 - La préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, la construction et la réparation navales et les transports maritimes ;
 - Le maintien ou le développement, dans la zone littorale, des activités agricoles ou sylvicoles, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme.
- Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (Journal officiel du 4 janvier 1986)
- (Devenu l'article L321-1 du code de l'environnement - Partie Législative - Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 art. 7 Journal officiel du 21 septembre 2000)

XIX

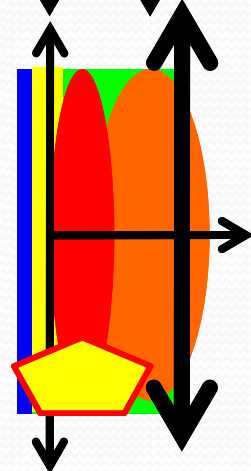
1 1
9 9
4 7
5 3



1 1
9 9
6 7
3 5



1 2
9 0
8 0
6 9



Côte d'Azur

Station spontanée

- Importance du Front de mer
- Hiérarchisation des densités avec gradient
- Promoteurs
- Village de vacances

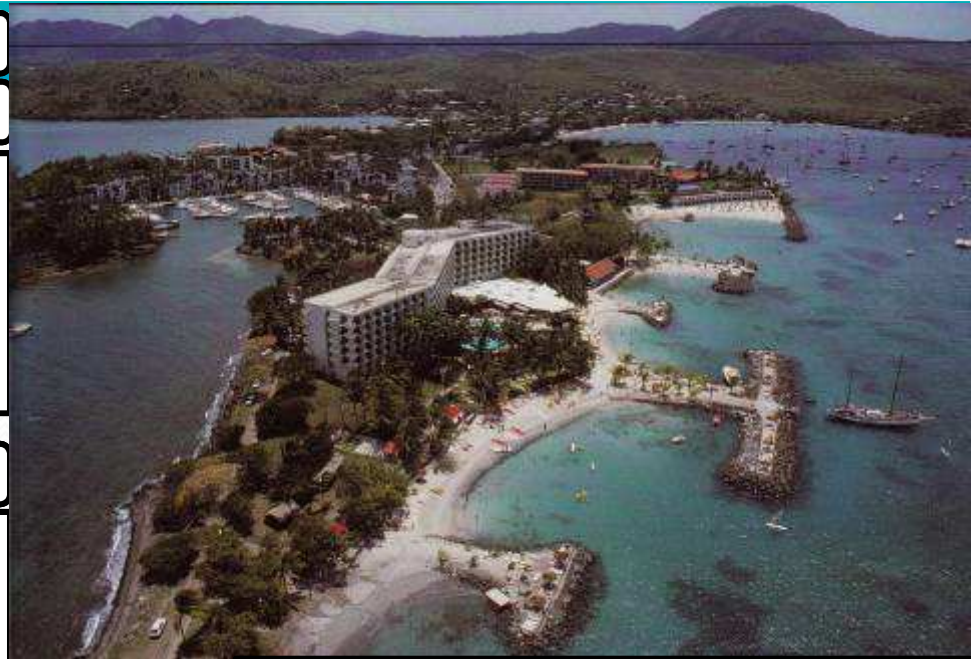
Station programmée

- Créer une région touristique sur littoral vide
- Diversifier l'économie bal touristique
- Équilibrer bal
- 150 000 lits 8 stations

- Consommation d'espace
- Faible efficacité écono.
- Faible protection de la nature
- => **Conservatoire du littoral 1975**

Loi Littoral

- Recherche et innovation
- Protection des sites et paysages
- Promouvoir ACT traditionnelles avec le tourisme



La Pointe-du-bout – Martinique - 1995



La Grande Motte - 2008



La Gestion Intégrée de la zone côtière (GIZC)

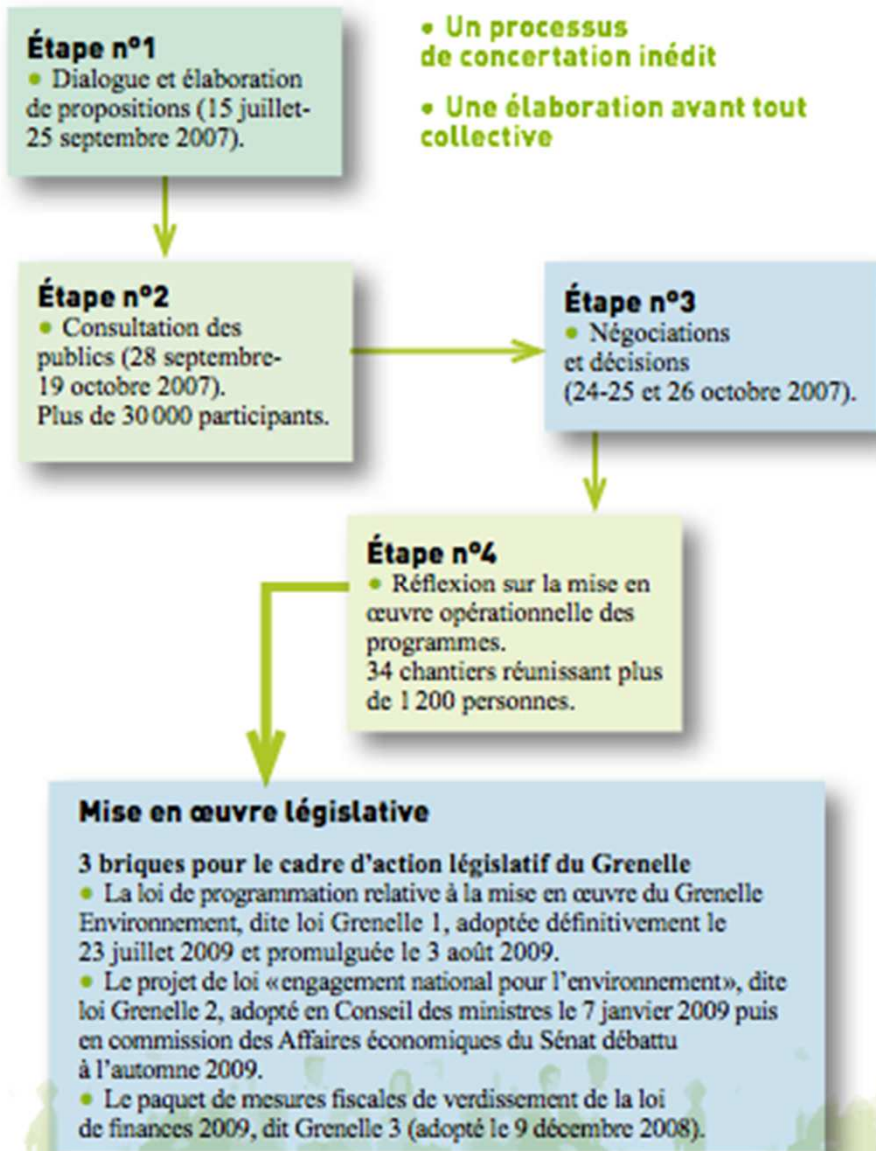


• Bilan de la loi littoral

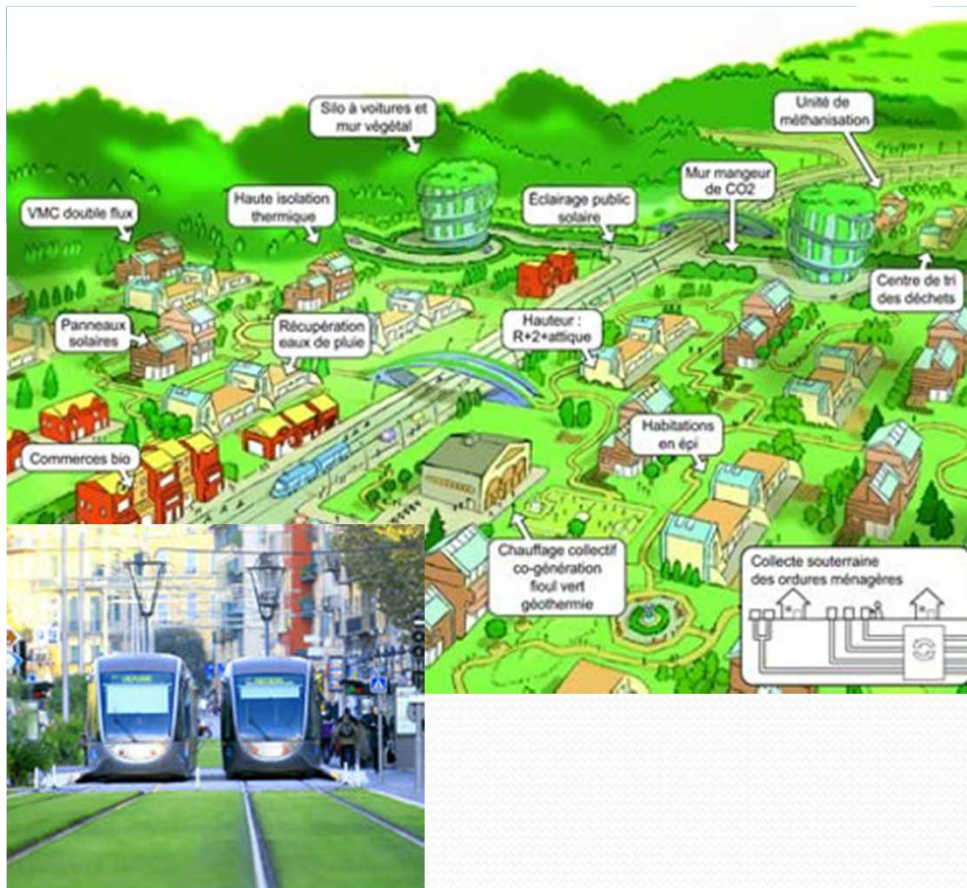
- Rédaction en termes vagues entraînant plus de **contentieux** que de débats...
 - 1 schéma de Mise en Valeur de la Mer (Thau) adopté sur 11...
- Corrélation capacité d'accueil des touristes avec préservation des espaces
- Règles d'urbanisme + strictes : mise en conformité des POS avec la loi
- Ralentissement des constructions dans les communes
- Classement des parcs et espaces boisés
- Approche globale sur les eaux usées
- Stricte rupture entre espaces naturels et espaces urbanisés.

4. Le cadre législatif français

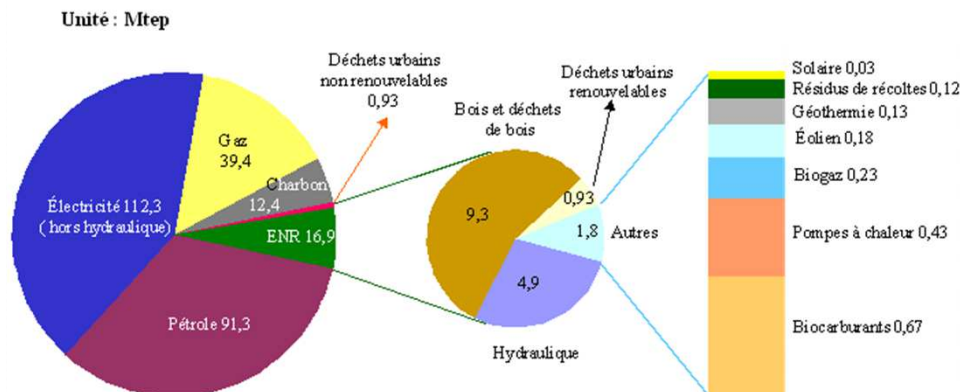
Le Grenelle de l'Environnement



- « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
- => Préparer l'avenir en conciliant développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement.
- Refondation de la "politique en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables"
- Cadre et démarche
- Six groupes de travail principaux et deux intergroupes (consacrés à la question des OGM et des déchets), sont rassemblés :
 - Représentants de l'État,
 - Partenaires sociaux,
 - Organisations syndicales et patronales,
 - Associations de la société civile et des collectivités territoriales.
- Ils ont planché sur les principaux "chantiers de société" afin de faire des propositions de mesures acceptables par tous et rapidement applicables.
- 273 engagements généraux susceptibles d'être, à plus ou moins court terme, traduits en mesures législatives et réglementaires.
 - Lutter contre le changement climatique
 - Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels
 - Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie
 - Instaurer une démocratie écologique
- Loi du 3 août 2009



Part des énergies renouvelables (ENR) dans la consommation totale d'énergie primaire en 2006 en France (Métropole)



Consommation totale d'énergie primaire : 273,2 Mtep

Source : Observatoire de l'Énergie

Urbanisme

Un plan pour restaurer la nature en ville ;

des "plans climat-énergie territoriaux" seront établis par les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants d'ici 2012.

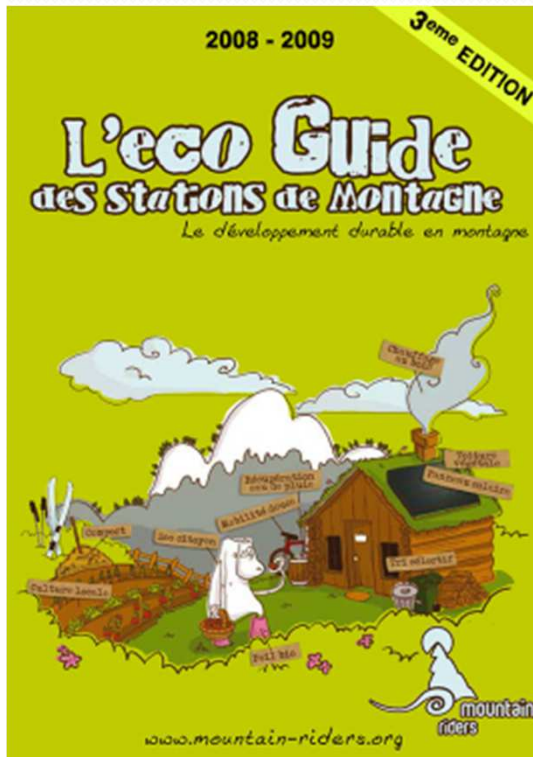
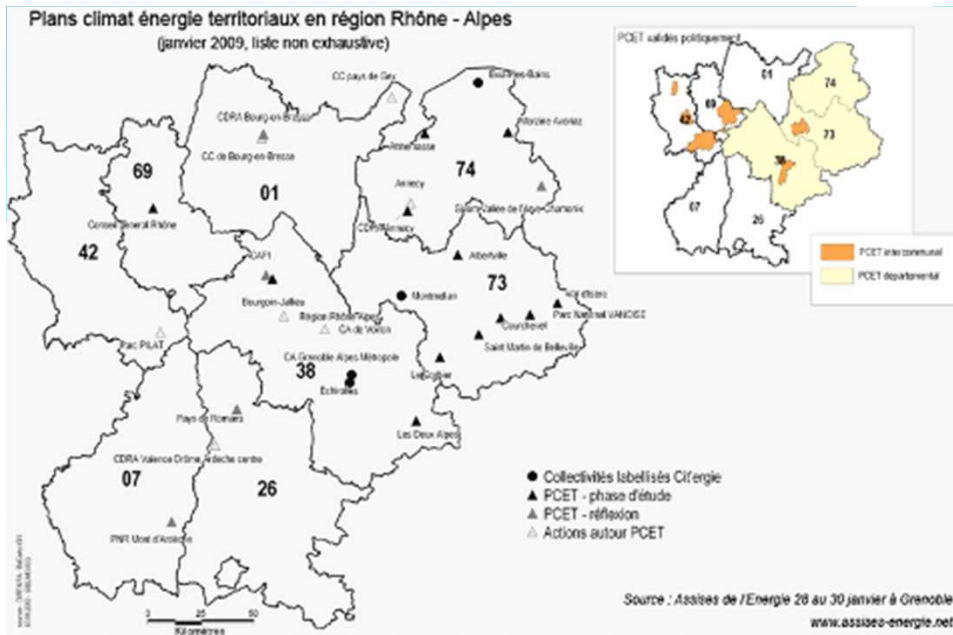
- En matière d'urbanisme, "le rôle des collectivités dans la conception et la mise en œuvre de programme d'aménagement durable doit être renforcé. (...)
- L'État mettra en œuvre un plan d'action pour encourager les collectivités publiques, et particulièrement celles ayant un programme significatif de développement de l'habitat, à réaliser des éco-quartiers".

Transports

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% d'ici 2020 ;
- réduction de la dépendance aux hydrocarbures.
- Lancement, d'ici 2020, de 2 000 km de lignes à grande vitesse et 2 500 km de lignes à grande vitesse supplémentaires seront étudiés.
- De 329 km en 2008, les lignes de transport collectif en site propre passeront à 1 800 km en 15 ans et devront faciliter le désenclavement des quartiers sensibles.

Énergie

- Réduction par 4 des émissions de GES d'ici 2050;
- augmentation de 20% la part des énergies renouvelables.
- Mise à l'étude de la possibilité d'une "contribution climat-énergie" (ou "taxe carbone") pour encourager les comportements sobres en carbone.



Biodiversité

- D'ici 2012, une **trame verte et bleue** doit permettre de définir et de relier les grands ensembles naturels du territoire = **continuité écologique des milieux**
- **Plans de conservation** ou de **restauration** seront mis en place dans les cinq ans afin de protéger les espèces végétales et animales en danger critique d'extinction.
- La stratégie nationale de la **biodiversité** adoptée en 2004 est assortie d'une déclinaison régionale concertée.
- **Agriculture, eau, déchets, santé et aménités**
- Doublement de la quantité de masses d'eau en bon état d'ici 2015 ;
- 6% d'agriculture biologique d'ici 2012 et 20% en 2020 ;
- Interdiction des produits phytosanitaires contenant des substances extrêmement préoccupantes pour la santé ;
- Maîtrise de la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur.
- Réduction de 15% des déchets destinés à l'enfouissement et à l'incinération d'ici 2012.
- Mise aux normes des stations d'épuration dans les 3 ans afin d'atteindre un taux de conformité de 98% en 2010 et de 100% en 2011 ;
- Diminution de 50% des nuisances sonores aériennes.

La durabilité appliquée à l'ADT

- Les politiques publiques d'aménagement durable du territoire conduisent à trouver des solutions aux problèmes liés :
 - A la **périurbanisation** et à l'étalement urbain anarchique,
 - Aux **conséquences négatives de la mobilité** (pollutions et d'encombrements)
 - Au cumul des inégalités sociales et écologiques = **déconsidération de nombreuses zones urbaines et rurales.**
- Différentes mesures prises ces deux dernières années reflètent cette volonté :
 - Politique en faveur des **zones rurales**, adoptée lors du CIADT du 3 septembre 2003, cherche notamment à **protéger et valoriser les espaces ruraux périurbains** (forêt comme espace de loisir et de production) ou à **protéger les zones humides**
 - Politique des **transports**, définie par le CIADT du 18 décembre 2003 = rééquilibrage entre les différents modes = éviter prédominance excessive du transport routier => développer des modes alternatifs.
 - Politique en faveur du **littoral**, arrêtée lors du CIADT du 14 septembre 2004 = assurer un développement équilibré de ces territoires attractifs mais soumis à de fortes pressions démographiques
 - Développement «équitable et durable» de la **montagne** est désormais considéré comme un « objectif d'intérêt national » (loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux).

Rappel - Comment produire de l'espace ?

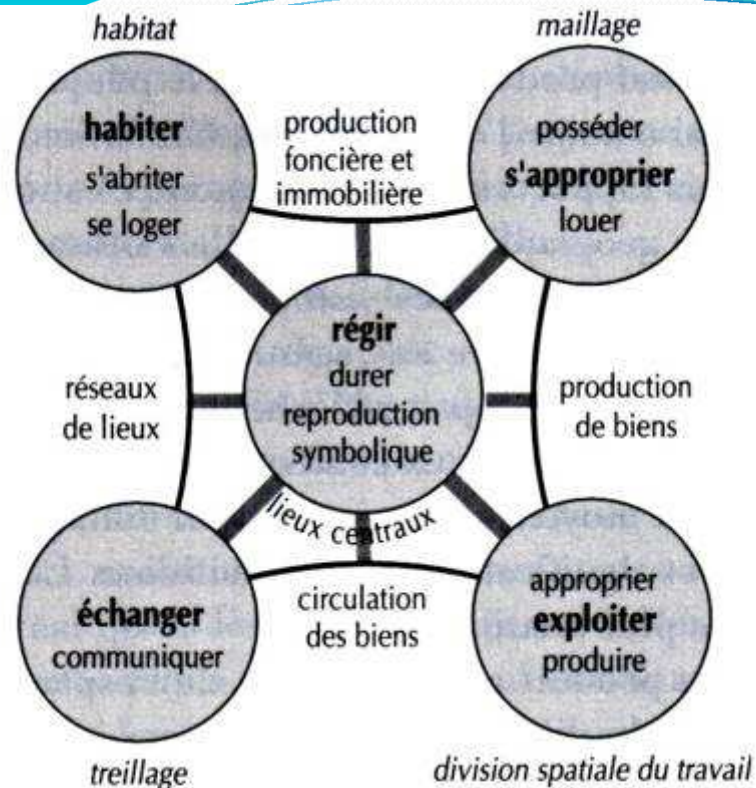


Figure 1. Fondements de la vie sociale et production de l'espace géographique.

Quatre domaines majeurs des besoins et de l'action humaine sur la Terre, et un cinquième pour organiser, coordonner et reproduire, tous évidemment liés, sont à l'origine des principales facettes de l'espace géographique.

Source: R. Brunet, *Le déchiffrement du Monde*, 2001, p. 21

- Au sens premier, **l'espace a une étendue concrète, singulière, il est ce qui se mesure.**
- C'est une portion définie de la surface terrestre.
- Le Larousse, quant à lui, parle d'une "étendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets" : on peut alors entendre indéfini dans son acception mathématique, "qu'on ne peut limiter". Mais l'espace géographique a aussi une signification plus abstraite et générale.
 - Il est produit, c'est un espace social approprié, mis en valeur ou transformé par un groupe humain organisé.
 - On peut en identifier les types d'action et d'usages fondamentaux : appropriation et gestion, habitat, échanges et communication, exploitation et mise en valeur.

Notions

- acteurs, aménagement du territoire, attractivité,
- banlieue, bassin,
- campagne, centre, contrat, contractualisation, conversion,
- décentralisation, développement, développement durable, district,
- enclaves, équité (territoriale),
- gouvernance (territoriale), habitat, intercommunalité, littoralisation,
- maillage, marges, métropolisation, nœud,
- pays, périphérie, planification, pôles, péréquation, périurbain, projet (territoire de),
- réhabilitation, rénovation, répulsivité, réseau, rural, rurbanisation,
- ségrégation, système productif local (SPL),
- territoire, terroir, treillage,
- urbain, ville